

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Brésil
Canada
Chili
Chine
Espagne
Etats-Unis
Grande-Bretagne
Irlande
Italie
Japon
Mexique
Nouvelle-Zélande
Scandinavie

SÉJOURS SCOLARITÉ LONGUE DURÉE

www.jev-langues.fr

À L'ÉTRANGER

JEV
LANGUES
...ET JE PARLE AU MONDE !

2018-2019

JEV LANGUES EST LABELISÉ
LE CONTRAT
QUALITÉ
DE L'OFFICE



■ QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1986, JEV Langues consacre ses efforts à l'apprentissage des langues et au rapprochement des Peuples et des Cultures.

Parce qu'un séjour long est une grande aventure, qui se prépare très en amont, JEV Langues œuvre à la fois dans le domaine des séjours courts et des séjours longs.

Souvent, c'est durant un séjour de courte durée, ou en accueillant un jeune étranger en France que se forge l'idée de partir pour une plus longue durée.

JEV s'est construite et développée sur le fondement majeur qu'une langue ne s'apprend vraiment qu'en effectuant un bain linguistique dans un pays où elle se parle. Et que les bénéfices d'un séjour (maîtrise de la langue, autonomie personnelle, tolérance, connaissance du pays) sont exponentiels par rapport au temps passé sur place.

Aujourd'hui, partir une année constitue un indéniable atout pour l'avenir : dans un C.V, l'année à l'étranger sera évidemment gage de bilinguisme, mais aussi d'adaptabilité, d'autonomie, d'ouverture d'esprit, de tolérance et de meilleure compréhension de l'Autre. Autant d'atouts qui feront la différence au moment d'entrer dans la vie active, quelle que soit la voie choisie.

Dans le domaine des séjours longs, la force de JEV réside dans sa double maîtrise de l'envoi de jeunes français à l'étranger et de l'accueil de jeunes étrangers en France pour un trimestre, un semestre ou une année scolaire. Nous exigeons la même double compétence de nos partenaires étrangers : ainsi, nous sommes assurés de parfaites conditions d'accueil et de sécurité de nos participants, comme nos partenaires l'exigent pour les jeunes qu'ils nous envoient.

JEV renforce sensiblement son offre de séjours permettant d'obtenir des diplômes de substitution au Baccalauréat, et dont l'équivalence est reconnue tant en Europe qu'aux Etats-Unis, en vue des études supérieures. (A-Levels, International Baccalaureate, European Baccalaureate).

Aux jeunes ambitionnant de devenir trilingues, et qui souhaitent maximiser cette année à l'étranger, JEV propose un COMBINE unique : 1 semestre en Australie, suivi d'un second semestre dans l'un de nos pays européens (ou toute autre combinaison de votre choix).

En choisissant JEV pour le séjour long de votre enfant, vous vous assurez d'un accueil de qualité, d'un suivi permanent et d'une écoute de chaque instant, que ce soit par notre équipe dédiée « Accueils Longs », ou de notre partenaire du pays d'accueil choisi.

Toute notre équipe vous attend afin de vous aider à construire ensemble le futur de votre enfant.
Bien cordialement.

L'équipe JEV.



JEV Langues, de par sa large gamme de séjours, répond à chaque cas particulier, pour un séjour agréable et profitable. JEV œuvre dans un cadre juridique et qualitatif de premier ordre :

Immatriculation Tourisme n° IM087100006

Agrément Jeunesse et Sport n° 87J338

Assurance Responsabilité Professionnelle MAIF n° 1 573 778 A

Garant : Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT 75015 PARIS

JEV est membre de :

l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)

l'Office National de Garantie des Séjours et Stages Linguistiques

Les entreprises du Voyage

■ SCOLARITÉ À L'ÉTRANGER

*Un trimestre, un semestre, une année scolaire à l'étranger :
la voie royale vers le bilinguisme... !*

Dans le contexte de mondialisation actuel, la parfaite maîtrise d'une langue étrangère constitue incontestablement un atout majeur, tant pour les études supérieures, que plus tard, dans la vie professionnelle.

Quelle que soit la carrière à laquelle on se destine, à partir d'un certain niveau de responsabilité, l'anglais devient incontournable pour une bonne intégration internationale.

Une langue étrangère ne s'apprend vraiment que si elle implique une immersion de longue durée, une mise en situation permanente ainsi qu'un isolement linguistique avérés. Le "séjour long" doit donc s'équilibrer entre motivation du jeune pour la découverte d'un "Autre Monde," aussi attractif que possible, et les indispensables garanties requises par les parents, tant en matière de sécurité physique et morale de leur enfant, que pour la qualité de l'environnement scolaire et pédagogique dont ce dernier bénéficiera.

Un séjour long se prépare...

Le chemin est long entre l'idée de partir et le jour du départ !

Nous devons nous assurer de la justesse des motivations du participant, de ses capacités à faire face à certaines situations bien connues lorsqu'on s'éloigne pour longtemps de sa famille, son pays, ses amis, sa culture.

Une fois la pré-inscription effectuée, il faudra, avant d'obtenir son sésame, se soumettre à un entretien qui permettra de valider les compétences, qualités et motivations requises. Pour certains pays, un TEST d'anglais est indispensable au moment de l'inscription. (En effet, le niveau minimum de maîtrise de langue requis peut varier d'un pays à l'autre, pour une même langue. Il est possible par exemple qu'un jeune ne soit pas accepté pour les USA, mais puisse l'être pour l'Australie ou la Grande-Bretagne). Enfin, la participation aux sessions de préparation est obligatoire. Toute absence pourrait conduire à une radiation du programme.

Des « Success stories » multiples...

De part et d'autre nous ne comptons plus les jeunes qui, suite à une "Academic Year," ont effectué des scolarités exemplaires, et ont ensuite embrassé une carrière internationale... (28% des jeunes diplômés décident d'entamer leur carrière à l'étranger... Source Cadre emploi Janvier 2015).

Les raisons en sont simples :

- Partir loin, seul, longtemps, mais dans un cadre très contrôlé, tant par la famille que l'établissement scolaire, le Conseiller Local que l'organisme, permet de révéler et de renforcer autant de qualités aussi indispensables qu'appréciées, plus tard dans le monde professionnel.
- Autonomie, adaptabilité, socialisation sont autant de qualités prisées par les cabinets de recrutement et les entreprises.
- Avoir vécu avec succès une longue expérience à l'étranger, en étant scolarisé comme tout autre adolescent du pays d'accueil, est non seulement un gage de bilinguisme, mais également la preuve que le jeune saura se prendre en charge, s'assumer, aller vers les autres, les comprendre et pouvoir vivre et travailler en bonne intelligence avec eux.
- Ces compétences, ô combien valorisées aujourd'hui dans tout CV, forment un cocktail voué au succès lorsqu'elles s'accompagnent d'une bonne formation professionnelle, quel que soit le domaine choisi.

Quels sont les « plus » de JEV Langues ?

L'association et ses permanents bénéficient d'une longue expérience de ces séjours de longue durée. JEV Langues a toujours basé son travail dans ce domaine sur deux fondamentaux : La réciprocité : JEV Langues envoie des jeunes français à l'étranger mais aussi reçoit de jeunes étrangers en France, via son réseau d'enseignants Conseillers Locaux de l'Accueil. Ce sont plusieurs centaines de familles françaises (vous aussi pouvez être famille d'accueil !) qui reçoivent ainsi un jeune étranger, chaque année, et qui veillent à sa scolarisation, ainsi qu'au bon déroulement de son séjour. Notre Association a pour principe fondamental de ne confier ses jeunes français qu'à des partenaires (Affiliates) qui nous envoient leurs propres jeunes. Ainsi, nous renforçons d'autant les liens mutuels qui nous font veiller au bon déroulement de tout séjour.

Le bénévolat des familles : Pour la majorité de nos séjours de longue durée, nous militons pour que le bénévolat des familles demeure la règle. Cela garantit à toutes les parties l'implication personnelle de la famille accueillante, la justesse de ses motivations, et sa volonté de recevoir notre jeune comme un membre supplémentaire de leur cellule familiale. (Certains programmes bien particuliers nécessitent de recourir à des familles indemnisées ; cela vous sera systématiquement signalé dans le descriptif du programme).

Quelles sont les garanties de JEV Langues ?

Nos « Affiliates » étrangers bénéficient de tous les agréments requis dans leur propre pays, et répondent aux obligations faites pour ce type d'accueil long. En outre, ils sont reconnus par les autorités d'immigration (Hors Europe) et peuvent émettre les visas requis. Notre équipe en France, tout comme chacun de nos partenaires sur place, assure une permanence d'urgence, 24/24, 7/7.

Notre Association veille à ce que tous nos jeunes bénéficient d'une couverture médicale, rapatriement, et Responsabilité Civile qui répondent aux normes imposées par chacun des pays d'accueil.

SOMMAIRE

Scolarité à l'étranger.....	3
Questions essentielles.....	4
Les modalités de séjour.....	5
Les séjours.....	6
Préacheminements.....	97
Conseils pratiques généraux.....	98
Informations et conditions générales de vente des séjours.....	100
Accueillir en France.....	104
Modalités de règlement..	106



QUESTIONS ESSENTIELLES

I. LA DÉTERMINATION DU CHOIX

QUI PEUT PARTIR ?

Tout jeune qui répond aux critères d'âge (en fonction de chaque pays de destination et de type de programme), et qui souhaite vivre en immersion scolaire et familiale de quelques semaines à 3, 5, 10 mois ou plus.

Il existe également des séjours de « niche », spécialement adaptés à certains publics :

- **Les séjours de 8 semaines** pour les jeunes qui souhaitent vivre cette expérience en « raccourci ».
- **Le séjour de 12 ou 15 semaines**, départ en mai, qui permettent aux élèves de Seconde d'effectuer un séjour d'un trimestre sans empiéter sur une année scolaire.
- **Les séjours de 3 mois**, Juillet à Septembre ou Septembre à Décembre, pour des jeunes qui redoublent. (Ils sont généralement autorisés à manquer le premier trimestre pour renforcer leurs compétences en anglais).
- **Les séjours semestre, séjours de 2, voire 3 années scolaires** pour valider des « A-Levels », un « International Baccalaureate » ou un « European Baccalaureate » qui viendront se substituer au Baccalauréat français, pour ceux qui veulent s'extraire du système scolaire traditionnel tout en envisageant leurs études supérieures en France. (Ces diplômes sont reconnus au même titre que le Baccalauréat).

QUAND PARTIR ?

Cela dépend du pays choisi. (Pour l'anglais, on pourra aussi choisir un pays plutôt qu'un autre car il correspondra mieux à vos impératifs d'âge, de timing ou

de contenus d'enseignement). En général, cela sera entre 15 et 18 ans, mais certains programmes permettent de partir dès 12 ans ou après 18 ans. Les détails vous sont fournis dans les pages « séjours » et nos équipes sont à votre disposition pour vous aider à choisir le séjour le plus adapté à votre cas particulier. Les séjours SELECT HIGH SCHOOL permettent une plus grande flexibilité, mais s'effectuant majoritairement dans des écoles privées, ils sont en revanche plus onéreux.

EST-IL GRAVE D'INTERROMPRE SA SCOLARITÉ EN FRANCE ?

Non, car les avantages l'emportent largement sur les inconvénients ! Certes, le jeune perdra le fil direct avec ses amis, passera son Baccalauréat avec une année de décalage, mais la communauté éducative reconnaît désormais les bienfaits d'une année à l'étranger. Le ministère de l'Éducation nationale le confirme dans sa circulaire n°88-147 : « Le ministère de l'Éducation nationale, pour sa part, ne voit que des avantages à ce que se développent des échanges individuels de moyenne ou de longue durée, situés en période scolaire, si l'on est assuré de leur intérêt pédagogique et culturel ».

Un cursus de 2 années pour obtenir des « A-Levels », un « International ou un European Baccalaureate » viendra même purement et simplement se substituer aux classes de Première et de Terminale.

FAUT-IL ÊTRE « BON ÉLÈVE » POUR PARTIR ?

C'est préférable, (les notes des trois dernières années sont demandées), mais il est également possible de partir si le

jeune montre une réelle motivation, avec des notes moyennes : le séjour long est aussi un excellent moyen de reprendre pied, de repartir sur de nouvelles bases. Par exemple, si après un passage un peu juste en classe supérieure, le début de la nouvelle année scolaire n'est pas concluant et que le redoublement se profile, partir à l'étranger pour le second semestre produira des effets bénéfiques.

COMMENT S'ASSURER DES MOTIVATIONS ?

La décision de partir doit être commune au jeune et à ses parents, pour aboutir à la phase de pré-inscription. Dans la foulée, un entretien individuel sera programmé, afin de mesurer motivation, maturité et niveau de langue. Si le jeune n'était pas jugé apte au départ, JEV proposerait de retarder le départ ou suggérerait de renoncer à un tel projet. Dans ce dernier cas, l'acompte versé serait remboursé, diminué de l'adhésion à l'association (50 €), et de 200 € de frais de dossier.

II. SE PRÉPARER UNE FOIS LA DÉCISION PRISE

QUEL EST LE PARCOURS DE PRÉPARATION ?

Il se déroule en plusieurs étapes, certaines individuelles, d'autres collectives :

- Passage d'un test d'anglais (pour les USA, et les séjours spéciaux en GB et Irlande)
- Entretien individuel
- Lecture des documents fournis par JEV
- Participation au séminaire de préparation (obligatoire pour le jeune et au moins 1 parent).



■ LES MODALITÉS DE SÉJOUR

L'ACCUEIL EN FAMILLE

Quel que soit le pays choisi, une famille d'accueil est d'abord une famille, un foyer...

La pierre angulaire de notre système repose sur le bénévolat. Financièrement désintéressée, une famille décidera d'accueillir pour le plaisir de partager, de recevoir le jeune qu'elle aura choisi comme un autre de ses enfants. Cependant, des exceptions existent, en Grande-Bretagne, Irlande, Canada et Nouvelle-Zélande, où les familles reçoivent un « stipend », c'est-à-dire une compensation financière.

Quel que soit le pays, chaque famille aura préalablement été visitée par un Conseiller Local de l'Accueil, informée de ses droits et devoirs, de nos systèmes de sécurité et d'urgence, et de nos règles de fonctionnement (Contrats et Engagements).

Le Conseiller Local et notre partenaire étranger auront par ailleurs vérifié la bonne moralité de chaque famille souhaitant recevoir. Ces procédures sont très encadrées juridiquement.

Une famille choisira un jeune en particulier, parmi les dossiers qui lui auront été présentés. Ce sont souvent des détails qui seront déterminants : le sourire d'une photo, un sport, une activité culturelle, un hobby commun, ou quelques lignes de la « Dear Host Family Letter » qui les auront fait « craquer ». **Il est donc essentiel d'apporter un soin tout particulier à la constitution du dossier d'inscription.**

Il n'y a pas plus de famille idéale qu'il y a de jeune parfait ; mais des humains qui auront à cœur d'œuvrer à bien se comprendre, s'apprécier, vivre ensemble dans le respect mutuel, et partager des activités communes.

L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Que ce soit en High-School –publique ou privée–, Grammar ou Comprehensive School, Gymnasium, Liceo Classico ou Boarding School, **le jeune s'adaptera à l'école choisie, en fonction du pays.**

Ainsi, les programmes, rythmes scolaires, interactions entre les jeunes et relations avec les équipes éducatives seront très différents d'un pays à l'autre, et le participant devra s'adapter, aidé par JEV lors des sessions de préparation, puis par son Conseiller Local.

En début de séjour, nos jeunes sont souvent très surpris de ces différences, qu'il s'agisse du port de l'uniforme, de la non mixité des établissements scolaires (très courant en Australie), ou de la nature des relations professeurs/élève. Mais très vite la routine scolaire s'installe et nos participants se fondent dans le paysage scolaire.

S'ADAPTER À SA NOUVELLE VIE

Ce sont ces thèmes qui seront très largement développés durant le séminaire de formation et l'orientation meeting à l'arrivée sur place.

L'adaptation sera facilitée par une maîtrise correcte de la langue, mais l'expérience prouve que **le handicap de la langue sera finalement assez rapidement surmonté pour peu que le jeune s'oblige à respecter quelques règles fondamentales :**

- Passer le plus de temps possible avec sa famille, en dehors du temps scolaire, plutôt que de s'isoler dans sa chambre.
- Limiter les contacts avec la France (Internet, Facebook, Skype, Facetime, etc.)
- Se fondre dans les habitudes et les rythmes de la famille
- S'intégrer le plus possible aux activités optionnelles proposées par l'école, afin de se faire de nouveaux amis.

Tout ceci sera facilité par le fait que la famille ne changera en rien ses propres habitudes de vie, le jeune n'étant ni un touriste, ni un invité de marque pour lequel on aurait des attentions particulières, mais simplement un enfant de plus dans la cellule familiale...

■ LES QUATRE GAMMES DE SÉJOURS LONGS

JEV propose une offre de séjours « Scolarité » très riche, ayant vocation à répondre à des besoins différents, pour des jeunes tous attirés par une expérience de longue durée à l'étranger, mais dont les impératifs personnels sont souvent si particuliers qu'ils peuvent nécessiter une réponse très personnalisée. En fonction du contexte de chacun, cette réponse pointera sur une durée plutôt qu'une autre, un pays qui offre des atouts singuliers ou un système scolaire particulier.





L'âge aussi a son importance : certains pays ou programmes sont très stricts sur ce point. On pourra cependant s'en affranchir en optant pour des programmes justement conçus à cet effet.

Le participant pourra aussi souhaiter poursuivre absolument une activité dans laquelle il excelle (sportive, culturelle, musicale...).

Nos quatre gammes de séjours

(« Classic », « Flexibility », « Select » et « Boarding School ») ont justement vocation à **vous permettre d'identifier LE séjour qui correspond à vos exigences.**

GAMME CLASSIC

Dans cette brochure, la gamme CLASSIC est identifiée en BLEU.

C'est la plus simple, la plus large, et aussi la moins onéreuse.

Tout simplement parce qu'on choisit son pays de destination... et c'est tout !

Pour les Etats-Unis, l'Espagne, l'Italie et la Scandinavie, des options géographiques sont possibles.

GAMME FLEXIBILITY

Disponible pour certains pays seulement, et identifiée en ROUGE, elle s'apparente à la gamme CLASSIC, **mais vous permet d'opter en plus pour certains choix : région, ville, matière, sport, établissement public ou privé, cursus spécifique...**

Les particularités étant nombreuses, il conviendra de bien étudier la typicité des offres, pays par pays. (Tous les choix ne sont pas possibles partout).

GAMME SELECT

C'est la gamme où tout est possible !

Sa couleur est donc le VERT.

On commence par poser ses priorités. Elles peuvent être de tous ordres, et se combiner. JEV prendra quelques jours pour vous proposer un choix de plusieurs écoles correspondant au profil esquissé : plus vous aurez posé vos demandes tôt dans la saison, plus vous aurez de chance de les voir s'exaucées.

Ces écoles, souvent privées, pratiquent des tarifs « normaux » selon les critères anglo-saxons, mais souvent considérés comme onéreux en France, où la quasi gratuité de l'accès à l'enseignement secondaire demeure la règle.

GAMME BOARDING SCHOOL

L'internat a le vent en poupe !

De plus en plus de jeunes optent pour cette solution d'éducation. Elle n'est actuellement possible que dans certains pays anglo-saxons, et recouvre des réalités différentes :

- **Internat de semaine :** le participant est interne du lundi au vendredi, et passe ses week-ends dans une famille d'accueil.
- **Internat total :** l'internat est permanent ; une grande variété d'activités est proposée durant les week-ends.

En Grande-Bretagne et en Irlande, les jeunes rentrent en France pour les vacances scolaires.

Pour les Etats-Unis, il arrive que des Boarding Schools américaines de prestige accordent une bourse, pouvant diminuer le coût de la scolarité de moitié. (Les tarifs resteront cependant élevés au regard des coûts français).

Pour le détail de nos offres, reportez-vous à chacune des gammes, et vérifiez sur chaque page de programme le détail de ce qui est inclus, et de ce qui ne l'est pas ; une même prestation peut être incluse, dans un cas, ou pour un pays, et ne pas l'être dans un autre.

GAMME
CLASSIC



GAMME

CLASSIC

C'est à la fois la plus ancienne, et de fait la plus connue. La plus large aussi, puisqu'on la trouve dans tous les pays. Pour certains, comme les Etats-Unis, c'est une véritable institution. On l'appelle le « Student Exchange », même s'il ne s'agit pas d'un véritable échange entre deux jeunes. Par extension, le « Student Exchange » est aujourd'hui, dans le monde entier, synonyme de rencontre entre un jeune, et un pays, une langue, une culture, une famille d'accueil et un système scolaire.

C'est ce que JEV langues vous propose, pour toutes les destinations figurant dans cette brochure. Vous choisissez un pays de destination, et une durée de séjour. Et rien d'autre. En retour, nous vous garantissons une famille d'accueil, très généralement bénévole, et votre intégration dans un établissement scolaire local pour la durée choisie. Ce placement sera effectué en fonction de votre profil (d'où l'importance qu'il y a à remplir votre dossier avec application et précision), et des familles souhaitant recevoir un jeune vous ressemblant.

Chaque partenaire de JEV basera son placement sur la meilleure adéquation possible entre profil du jeune et souhaits de la famille d'accueil. In fine, c'est toujours la famille qui choisit son jeune.

Le concept du séjour long repose sur cette rencontre jeune/famille, la priorité étant une intégration parfaite dans l'environnement d'accueil, afin d'atteindre le but essentiel du séjour : accéder au bilinguisme.

Ceci implique une totale flexibilité géographique au sein d'un même pays. Vous pourrez donc être choisi par une famille vivant en ville, en banlieue, ou à la campagne. Et devrez respecter ce choix.

GAMME

FLEXIBILITY



GAMME

FLEXIBILITY

Les fondamentaux de la gamme « FLEXIBILITY » s'inspirent très largement de la gamme CLASSIC.

Le principe de la rencontre entre un jeune et un pays, une culture, une langue, une famille d'accueil et un système scolaire demeure l'axe central du séjour.

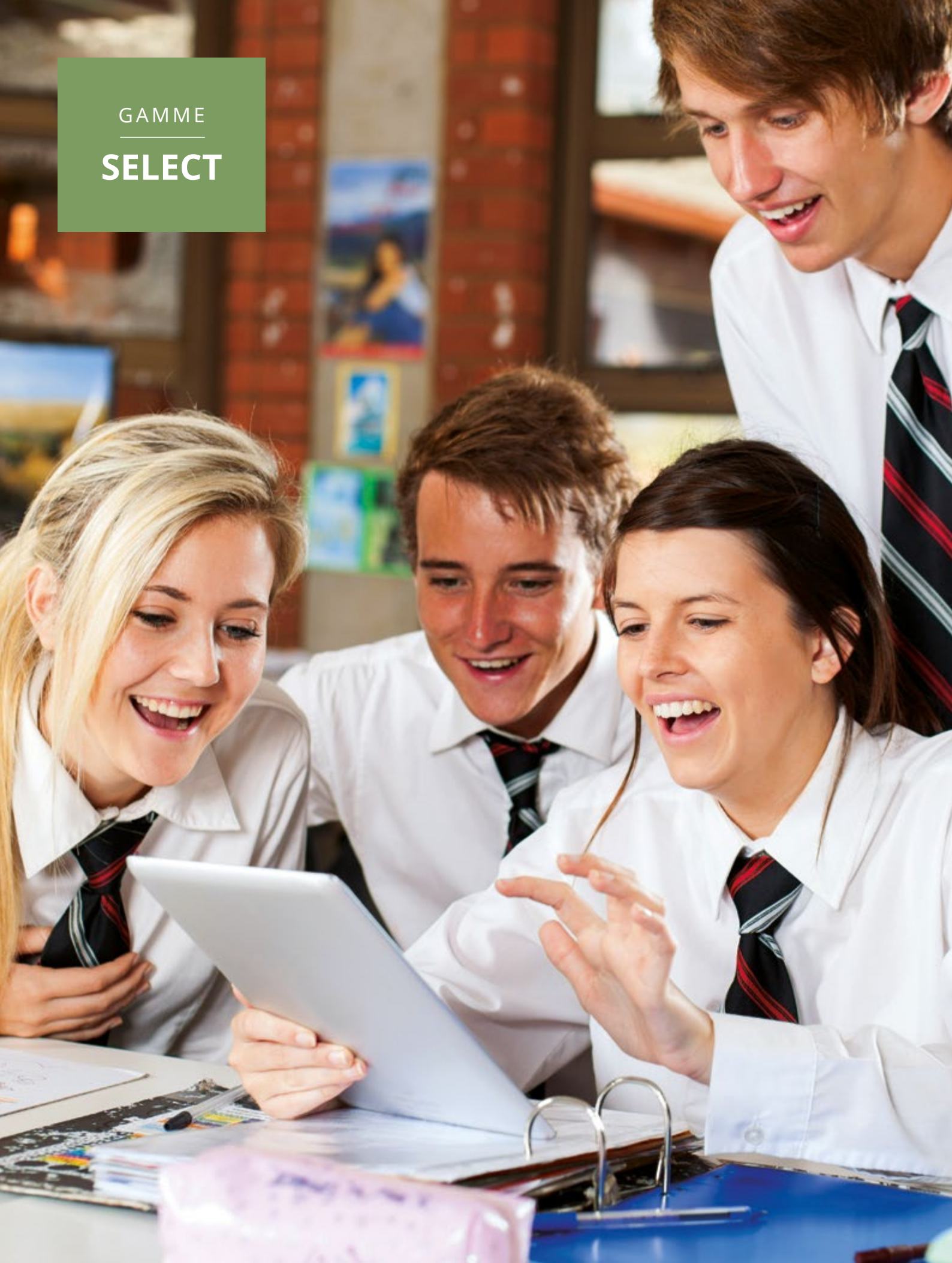
Mais contrairement à la gamme CLASSIC pour laquelle vous ne pouvez émettre aucun choix, vous avez la possibilité de poser une ou des options qui peuvent être essentielles pour vous.

Ainsi, en fonction des pays où FLEXIBILITY est possible (tous les pays ne proposent pas toutes les options), vous pourrez choisir :

- D'accéder à un séjour scolarité hors tranche d'âge des séjours « CLASSIC »
- De partir si vous êtes bachelier (Impossible pour les séjours « CLASSIC » hors séjour Gap Year USA)
- Un cursus spécifique (International Baccalaureate, A-Levels, European Baccalaureate...), exception faite des USA
- Une région, et dans certains cas une ville...
- Un sport que vous souhaitez absolument pratiquer
- Une matière que vous voulez poursuivre ou découvrir durant votre séjour
- Un type spécifique de climat

En fonction du pays choisi, laissez-vous guider parmi les choix qui vous sont proposés.

GAMME
SELECT



GAMME

SELECT

Le « must », puisque vous choisissez votre école, parmi la vaste gamme qui vous est proposée...

En Australie, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne et Irlande, les écoles sont préalablement identifiées, et vous effectuez votre choix parmi la sélection proposée, directement au moment de la pré-inscription.

Une fiche détaillée de chacune des écoles est accessible via notre site. Naviguez parmi les descriptifs, et faites votre choix.

Aux USA, la palette est si large (plus de 250 écoles), les options si nombreuses, qu'il est impossible de les lister toutes.

Le processus d'inscription s'effectue donc en 3 temps :

- **Une pré-inscription qui vous permet de poser votre choix de pays et vos options, mais aussi de prendre rang (l'attribution des options par nos partenaires s'effectuent sur la base du « first come, first served »).**
- **Sous 72 heures ouvrées, nos Conseillères vous communiqueront les possibilités correspondant à l'ensemble de vos critères, ainsi qu'un devis précis, dans la fourchette de budget que vous aurez préalablement indiquée.**
- **Vous pourrez alors effectuer votre choix final en toute connaissance de cause et aussi rapidement que possible, chaque école clôturant les inscriptions dès son quota atteint, sans préavis.**

GAMME

**BOARDING
SCHOOLS**



GAMME

BOARDING SCHOOLS

Ces écoles en internat forment la « crème de la crème » du système scolaire anglo-saxon. La multitude d'activités, les équipements, le cadre de vie, sont à l'aune de l'excellence des équipes éducatives qui encadrent les élèves. Il est possible d'inscrire un jeune dès l'âge de 10 ans et pour toute la scolarité secondaire. Ce sont ces écoles qui ouvrent leurs portes à un nombre limité de jeunes étrangers, qui vont durant leur séjour forger une éducation d'exception en même temps qu'un solide réseau de connaissances.

Le participant choisit la destination, les matières enseignées ainsi que les sports pratiqués. Il en existe 3 types :

- Celles où les élèves vivent dans la même résidence et vont à l'école qui fait généralement partie intégrante de la structure de l'internat (cette variante est la plus courante).
- Celles qui accueillent, en plus de leurs internes, des étudiants externes qui rentrent chez eux le soir.
- Celles dont l'école ne fait pas partie intégrante de l'internat. Les étudiants vivent donc ensemble dans des résidences et suivent les cours dans une école normale.

Il est important de savoir que les Boarding Schools donnent la priorité au confort de leurs étudiants. Ainsi, les chambres sont composées de 2 ou 4 lits au maximum.

Certaines Boarding Schools d'exception offrent parfois des bourses (Scholarships) à JEV et ses partenaires. Ces dernières constituent autant d'opportunités d'accéder à l'excellence à moindre coût.

Etats-Unis



Les Etats-Unis sont historiquement l'un des pays pionniers dans l'accueil de jeunes étudiants étrangers.

Les informations figurant sur ces pages de présentation des USA s'appliquent à tous nos séjours ; vous trouverez les précisions complémentaires spécifiques dans le détail de chaque programme





Pays et région d'accueil

Les Etats-Unis sont historiquement l'un des pays pionniers dans l'accueil de jeunes étudiants étrangers. Ces types de « Student Exchange Program » sont très réglementés. Seuls les organismes américains bénéficiant d'un agrément du CSJET peuvent exercer cette activité et émettre les documents permettant l'émission d'un visa spécifique d'étudiant. Les organismes partenaires de JEV répondent à ces exigences.

L'Amérique du Nord demeure une destination phare ; elle attire chaque année beaucoup d'inscrits. Chacun devra choisir un programme correspondant à ses aspirations, mais aussi à son profil : en effet, certains programmes ne sont accessibles qu'à condition de respecter des critères d'âge, de diplôme, de niveau de langue...

Les pages qui suivent vous présentent ces différentes familles de programmes, chacune avec ses possibilités et ses limites.

A vous donc d'opter pour le programme correspondant le plus à vos aspirations et à votre budget ; plus vous serez sélectif dans vos choix, plus le coût du séjour s'appréciera. Mais surtout, il conviendra de s'y prendre tôt afin d'obtenir un placement correspondant à vos critères de choix.



Famille d'accueil

Les familles d'accueil sont bénévoles lorsqu'il s'agit du programme « CLASSIC ». Elles reçoivent un dédommagement (stipend) dans les autres cas. Il se peut qu'une famille accueille deux jeunes ; dans ce cas, le second jeune ne sera pas francophone. Dans tous les cas, les familles souhaitent faire partager à nos participants leur culture, leurs activités, leurs coutumes, ainsi que la diversité de leur pays.



Voyage

Voyage Vols transatlantiques AR inclus sur lignes régulières au départ de Paris jusqu'à la destination finale. Possibilité de préacheminements province.

Le voyage s'effectue en vol individuel ou regroupé. Le participant ne peut arriver sur le territoire Américain plus de 7 jours avant la rentrée scolaire, puis doit quitter le territoire dans les 7 jours qui suivent la fin de l'année scolaire.



Régimes spéciaux / allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.

Assurances

Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour.

Conditions assurance médicale : les sports à risque, ainsi que les "pre-existing conditions" ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire.

L'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour) n'est pas comprise. Elle est optionnelle, et doit avoir été souscrite au moment de l'inscription pour être valide.

GAMME
CLASSIC

Etats-Unis

Semestre ou année scolaire

Etre âgé de
14 à 17 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi partir un semestre ou une année scolaire ?

Plus la durée du séjour est importante, plus les progrès sont sensibles. Les phases d'adaptation linguistique et culturelle sont incompressibles ; plus l'on séjournera longtemps une fois celles-ci intégrées, plus l'apport culturel et linguistique sera important.

Les séjours d'un semestre s'effectuent de août à janvier, ou de février à juin, en fonction des objectifs de chacun. Les séjours d'une année scolaire commencent au mois d'août. La date de départ exacte dépendra de l'état dans lequel votre enfant sera placé. Le départ en août permet à des jeunes de passer leurs examens en toute tranquillité (Fin de première, ou fin de Terminale).

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des High Schools américaines.

Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde), une Year 11 (Première), voire une Year 12, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques. Le système scolaire est fondamentalement différent du nôtre. Les participants doivent suivre quelques matières fondamentales, et ensuite choisissent des options qui peuvent être très diverses, et inédites en France : on pourra ainsi en profiter pour tester des matières originales (chaque High School à sa propre sélection), l'important étant d'être en immersion linguistique.

Le programme comprend

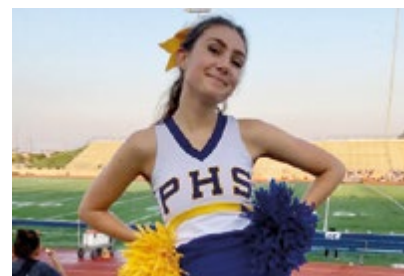
- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School américaine
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- Les livres et fournitures scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 17 ans au commencement du séjour et ne pas être titulaire du Baccalauréat.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à respecter les lois du pays, notamment la cigarette et la consommation d'alcool.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme. Les établissements scolaires américains exigent à ce que chaque étudiant ait tous les vaccins et rappels demandés avant la rentrée scolaire aux Etats-Unis.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à des notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales. Un test d'anglais, préalable au départ, sera effectué. Un score minimum est exigé.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire américain.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire, de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document, puis du document original DS-2019.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant (J-1). JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade des Etats-Unis. Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.

Séjour semestre

**Janvier/juin ou
Août/décembre**

8.305 €

Séjour année scolaire

Août à juin

9.450 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Les établissements scolaires américains peuvent facturer des "school levies" destinés à couvrir des frais de fonctionnement directement liés à la présence de chaque élève au sein de l'établissement scolaire. Les montants peuvent varier d'une école à l'autre, car ils recouvrent des réalités différentes. Le participant devra régler le montant demandé sur place.

*Règlement en plusieurs
échéances possible*

**OPTIONS GEOGRAPHIQUES
POSSIBLES
Groupes d'états, états,
metropolitan areas...**

Voir pages 34 et 35

GAMME
CLASSIC

Etats-Unis

Semestre ou année scolaire
Spécial bacheliers

GAP YEAR

Etre âgé de
16 à 18 ans
et 6 mois
au commencement du séjour



Pourquoi une Gap Year aux USA ?

La notion de « Gap Year » est en soi intéressante. De plus en plus souvent, nos jeunes Bacheliers ne se sentent pas mûrs pour entamer directement leurs études supérieures, ou ils savent que la voie qu'ils souhaitent emprunter nécessite une parfaite maîtrise de l'anglais, langue qu'ils ont trop souvent délaissée pour se concentrer sur leur examen.

Il y a donc là une opportunité unique de combler cette lacune, à un coût largement inférieur à un programme « Community College » ou « Select ».

Si l'on a moins de 18 ans et demi au 1^{er} Septembre de l'année de séjour, ce programme est « la » solution, d'autant qu'en option, on pourra émettre un choix géographique.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des High Schools américaines.

Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde), une Year 11 (Première), voire une Year 12, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques. Le système scolaire est fondamentalement différent du nôtre. Les participants doivent suivre quelques matières fondamentales, et ensuite choisissent des options qui peuvent être très diverses, et inédites en France : on pourra ainsi en profiter pour tester des matières originales (chaque High School à sa propre sélection), l'important étant d'être en immersion linguistique.

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School américaine
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- Les livres et fournitures scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 16 à 18 ans et 6 mois au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à respecter les lois du pays, notamment la cigarette et la consommation d'alcool.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme. Les établissements scolaires américains exigent à ce que chaque étudiant ait tous les vaccins et rappels demandés avant la rentrée scolaire aux Etats-Unis.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à des notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales. Un test d'anglais, préalable au départ, sera effectué. Un score minimum est exigé.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire américain.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire, de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document, puis du document original DS-2019.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant (J-1). JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade des Etats-Unis. Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.

Séjour semestre

**Janvier/juin ou
Août/janvier**

9.615 €

Séjour année scolaire

Août à juin

11.525 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Les établissements scolaires américains peuvent facturer des "school levies" destinés à couvrir des frais de fonctionnement directement liés à la présence de chaque élève au sein de l'établissement scolaire. Les montants peuvent varier d'une école à l'autre, car ils recouvrent des réalités différentes. Le participant devra régler le montant demandé sur place.

*Règlement en plusieurs
échéances possible*

**OPTIONS GEOGRAPHIQUES
POSSIBLES
Groupes d'états, états,
metropolitan areas...**

Voir pages 34 et 35

CHOISIR UNE OPTION GÉOGRAPHIQUE

à partir du programme CLASSIC et GAP YEAR

5 options possibles

Option 1 : groupe d'états



Vous choisissez **le groupe d'états** dans lequel vous souhaitez être accueilli(e).
10 zones possibles :

• **West**



• **East**



Option 2 : état

Choisissez un état parmi la liste ci-dessous.

WEST

Alaska	Montana	Wyoming
Arkansas	Nebraska	Texas ★
Arizona	Nouveau Mexique	
Colorado	Nevada ★	
Idaho	Oklahoma	
Kansas	Oregon	
Missouri	Washington	

EAST

Alabama	Indiana	Pennsylvanie
Caroline du nord	Kentucky	Tennessee
Caroline du sud	Louisiane	Virginie
Delaware	Michigan	Virginie de l'ouest
Géorgie	Minnesota	Wisconsin
Iowa	Mississippi	
Illinois	Ohio	

Option 3 : Californie ★ ou Floride

La demande pour ces 2 états est très importante. En choisissant l'option 3, **vous avez la certitude d'un placement dans l'un de ces 2 états. Mais aucune autre garantie que celle de l'état ne vous est possible** (aucune certitude quant à la ville, la côte pacifique, etc...).

Option 4 : metropolitan area

Choisir une « Metropolitan area », c'est s'assurer d'un placement en zone urbaine ou peri-urbaine, généralement dans un rayon de plus ou moins 30 miles de l'épicentre choisi. Pour les plus jeunes, il peut s'avérer souhaitable d'opter pour une Metropolitan Area de taille moyenne. La portée géographique de chaque Metropolitan Area est décrite avec précision sur notre site, rubrique options géographiques (liste détaillée de tous les « counties » inclus dans chaque « Metropolitan Area »).

METROPOLITAN AREA	ETAT	METROPOLITAN AREA	ETAT
Metro Denver ★	Colorado	Metro Marietta	Ohio
Metro Atlanta	Georgie	Metro Oklahoma City	Oklahoma
Metro Macon	Georgie	Metro Tulsa	Oklahoma
Metro Evansville	Indiana	Metro Portland	Oregon
Metro Ft. Wayne	Indiana	Metro Pittsburgh	Pennsylvanie
Metro Indianapolis	Indiana	Metro Chattanooga	Tennessee
Metro Terre Haute	Indiana	Metro Nashville	Tennessee
Metro Lafayette	Louisiane	Metro Dallas ★	Texas
Metro Lake Charles	Louisiane	Metro Houston ★	Texas
Metro Minneapolis St Paul	Minesota	Metro San Antonio ★	Texas
Metro Kansas City	Missouri	Metro Lynchburg	Virginie
Metro Springfield	Missouri	Metro Seattle	Washington
Metro St Louis	Missouri	Metro Huntington-Charleston	Virginie de l'ouest
Metro Henderson ★	Nevada	Metro Madison	Wisconsin
Metro Las Vegas ★	Nevada	Metro Milwaukee	Wisconsin
Metro Cincinnati	Ohio		

Option 5 : elite metropolitan area

C'est la « crème de la crème ». Vous cumulez les avantages de la Californie ou de la Floride, ET vous avez la garantie d'un placement en zone urbaine de qualité.

Attention : nombre très limité de places (first come, first served).

ELITE METROPOLITAN AREA	ETAT
Metro Fresno ★	Californie
Metro Ventura ★	Californie
Metro Modesto	Californie
Metro Tampa Bay Area	Floride
Metro Orlando ★	Floride

	CLASSIC	GAP YEAR* spécial bacheliers
OPTION 1 - GROUPE D'ÉTATS	Semestre	9.480 €
	Année scolaire	11.390 €
OPTION 2 - ÉTAT	Semestre	9.760 €
	Année scolaire	11.370 €
OPTION 3 - CALIFORNIE OU FLORIDE	Semestre	10.425 €
	Année scolaire	12.375 €
OPTION 4 - METROPOLITAN AREA	Semestre	10.345 €
	Année scolaire	12.355 €
OPTION 5 - ELITE METROPOLITAN AREA	Semestre	10.895 €
	Année scolaire	12.905 €

* Restrictions de choix en Gap Year. Certains états n'offrent pas la possibilité à des bacheliers d'étudier en High School : état du Texas et la Metropolitan area de Dallas, l'état de Californie, l'état du Nevada et la Metropolitan area de Las Vegas, l'état du Massachusetts.

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

GAMME

FLEXIBILITY

Etats-Unis

Semestre ou année scolaire

Etre âgé de
14 à 19 ans
au commencement
du séjour



Les avantages du programme Flexibility

Si le séjour USA « Classic » a ses avantages, il ne permet pas toujours d'émettre des choix spécifiques en fonction des préférences, pas plus qu'il n'autorise des dérogations d'âge ou de conditions d'accès au programme.

Avec le séjour « Flexibilité Plus », nous restons sur le même concept, savoir une immersion de longue durée alliant accueil en famille et immersion scolaire en High School.

Mais ceci dans un contexte beaucoup plus flexible, en terme d'accessibilité, mais aussi de choix d'options.

CHOISIR SON OPTION

Une seule option possible, mais elle est garantie !

(l'attribution de l'option par nos partenaires s'effectue sur la base du « first come, first served »)

Certaines touchent aux matières, aux sports, aux activités ; d'autres sont axées sur le climat ou le niveau académique global.

French
Spanish
German
Soccer
American Football
Tennis
Golf

Basketball
Track & Field
Drama/Theatre
Art
Music
Cheerleading
Ap Calculus

Generic AP Science
AP Physics
AP Biology
Climate : warm
Climate : 4 seasons

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont placés dans une High School correspondant à leur unique choix.

Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde), une Year 11 (Première), voire une Year 12, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques. Le système scolaire est fondamentalement différent du nôtre. Les participants doivent suivre quelques matières fondamentales, et ensuite choisir des options qui peuvent être très diverses, et inédites en France : on pourra ainsi en profiter pour tester des matières originales (chaque High School à sa propre sélection), l'important étant d'être en immersion linguistique.

*Pour la gamme FLEXIBILITY,
priorité à l'option que vous aurez choisie
(High Schools publiques ou privées possibles)*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (stipend) (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School américaine
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les éventuels "school levies"(voir rubrique "School Levies")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 19 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à respecter les lois du pays concernant la cigarette et la consommation d'alcool
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme. Les établissements scolaires américains exigent à ce que chaque étudiant ait tous les vaccins et rappels demandés avant la rentrée scolaire aux Etats-Unis.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à des notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales. Un test d'anglais, préalable au départ, sera effectué. Un score minimum est exigé.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire américain.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (Les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire, de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document, puis du document original I-20.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant (F-1). JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade des Etats-Unis.

Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.

Séjour semestre

**Janvier/juin ou
Août/janvier**

12.645 €

Séjour année scolaire

Août à juin

17.555 €

*Règlement en plusieurs
échéances possible*

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Les établissements scolaires américains peuvent facturer des "school levies" destinés à couvrir des frais de fonctionnement directement liés à la présence de chaque élève au sein de l'établissement scolaire. Les montants peuvent varier d'une école à l'autre, car ils recouvrent des réalités différentes. Le participant devra régler le montant demandé sur place.

GAMME
SELECT

Etats-Unis

Trimestre, semestre ou année scolaire

Etre âgé de
14 à 19 ans
au commencement
du séjour



Les avantages du programme Select

JEV et ses partenaires ont développé pour les USA un réseau de High Schools publiques et privées qui acceptent de déroger aux limites d'âges habituellement imposées dans les lycées "classiques", et considèrent l'inscription de jeunes dès 14 ans et jusqu'à 18 ans révolus. Ces programmes sont plus coûteux, mais offrent en contre partie une flexibilité inégalée. C'est la raison pour laquelle de plus en plus de jeunes de 14 à 19 ans optent pour cette solution, car elle permet une inscription plus tardive (jusqu'en fin juin de chaque année, alors que les High Schools traditionnelles arrêtent les inscriptions en mars).

Ecole et système scolaire

Plus de 200 High Schools adhèrent à ce programme. Nos conseillères connaissent les particularités de chacune et sont à même de vous proposer une sélection correspondant très précisément à vos souhaits.

Pendant son séjour le participant devra suivre le règlement intérieur de son établissement américain : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe.

*Pour la gamme SELECT,
vous choisissez votre école,
selon vos besoins*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School américaine correspondant très précisément à vos souhaits
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les éventuels "school levies" (voir rubrique "School Levies")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 19 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à respecter les lois du pays concernant la cigarette et la consommation d'alcool.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme. Les établissements scolaires américains exigent à ce que chaque étudiant ait tous les vaccins et rappels demandés avant la rentrée scolaire aux Etats-Unis.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales. Un test d'anglais, préalable au départ, sera effectué. Un score minimum est exigé.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire américain.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire, de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document, puis du document original I-20.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant (F-1). JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade des Etats-Unis. Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.



Séjour trimestre

Août/octobre

A partir de 8.995 €

Séjour semestre

**Janvier/juin ou
Août/décembre**

A partir de 10.555 €

**Séjour année
scolaire**

Août à juin

A partir de 14.995 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Les établissements scolaires américains peuvent facturer des "school levies" destinés à couvrir des frais de fonctionnement directement liés à la présence de chaque élève au sein de l'établissement scolaire. Les montants peuvent varier d'une école à l'autre, car ils recouvrent des réalités différentes. Le participant devra régler le montant demandé sur place.

GAMME

**BOARDING
SCHOOLS**

Etats-Unis

Année scolaire

Etre âgé de
14 à 18 ans
au commencement
du séjour



Les avantages d'une Boarding School

Ces écoles en internat forment la "crème de la crème" du système scolaire anglo-saxon. La multitude d'activités, les équipements, le cadre de vie, sont à l'aune de l'excellence des équipes éducatives qui encadrent les élèves. Il est possible d'inscrire un jeune dès l'âge de 14 ans et pour toute la scolarité secondaire.

La tradition des "Boarding Schools" dans l'élite anglo-saxonne demeure très présente.

Ce sont ces écoles qui ouvrent leurs portes à un nombre limité de jeunes étrangers, qui vont durant leur séjour se forger une éducation d'exception en même temps qu'un solide réseau de connaissances. Le participant choisit la destination, les matières enseignées ainsi que les sports pratiqués.

Ecole et système scolaire

JEV et ses partenaires ont développé pour les USA un réseau de High Schools publiques et privées. Nos conseillères connaissent les particularités de chacune et sont à même de vous proposer une sélection correspondant très précisément à vos souhaits.

Pendant son séjour le participant devra suivre le règlement intérieur de son établissement américain : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe.

*Pour la gamme BOARDING SCHOOLS,
contactez JEV pour connaître
les bourses possibles*

GAMME BOARDING SCHOOLS - VOIR PAGE 14

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi
- L'intégration dans la boarding High School américaine
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 18 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à respecter les lois du pays concernant la cigarette et la consommation d'alcool.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme. Les établissements scolaires américains exigent à ce que chaque étudiant ait tous les vaccins et rappels demandés avant la rentrée scolaire aux Etats-Unis.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales. Un test d'anglais, préalable au départ, sera effectué. Un score minimum est exigé.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire américain.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire, de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document, puis du document original I-20.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant (F-1). JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade des Etats-Unis. Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.

Séjour année scolaire

Août à juin

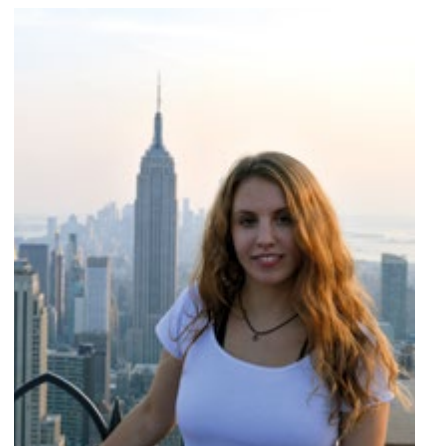
A partir de 17.995 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Les établissements scolaires américains peuvent facturer des "school levies" destinés à couvrir des frais de fonctionnement directement liés à la présence de chaque élève au sein de l'établissement scolaire. Les montants peuvent varier d'une école à l'autre, car ils recouvrent des réalités différentes. Le participant devra régler le montant demandé sur place.



Australie



L'Australie est un pays phare, synonyme de qualité de vie, d'excellence éducative et de dynamisme.

Les informations figurant sur ces pages de présentation de l'Australie s'appliquent à tous nos séjours ; vous trouverez les précisions complémentaires spécifiques dans le détail de chaque programme





Pays et région d'accueil

L'Australie, trop longtemps ignorée, est aujourd'hui un pays phare, synonyme de qualité de vie, d'excellence éducative et de dynamisme. JEV a depuis 30 ans été un pionnier des séjours en Australie, et y a tissé des liens si forts que notre association est devenue incontournable sur cette destination. Les avantages de l'Australie sont multiples : hormis les points cités ci-dessus, sa situation dans l'hémisphère sud en fait la destination rêvée pour tous ceux qui souhaitent effectuer un séjour long en immersion scolaire, sans pour autant y consacrer l'intégralité d'une année scolaire française.

JEV Langues est l'un des rares organismes en France qui prône et réalise un accueil dans des familles entièrement bénévoles en Australie. L'Association en a fait une marque de fabrique. L'hospitalité légendaire des Australiens donne toute sa force à nos programmes "Down Under".



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. C'est donc en membre à part entière de la famille que vous serez accueilli : nos jeunes parlent d'ailleurs de leur « mère » ou de leur « frère » d'accueil. A vous donc de prendre toute votre place, en participant activement à toutes les activités familiales. Comme dans tous les pays, les profils de famille peuvent différer, chaque jeune devant écrire sa propre histoire au sein de son nouvel environnement familial.



Voyage

Voyage de groupe, Paris - destination finale aller, retour effectué sur ligne régulière premium. (En fonction des séjours et de la destination, Etihad, Cathay Pacific, Singapore Airlines, Emirates). Possibilité de préacheminements province - Nous consulter.

Si le jeune doit effectuer des vols intérieurs, ceux-ci sont pris en charge par JEV, tout comme le supplément bagages entre vol transcontinental (23 kgs), et vol domestique (20 kgs, voire 15 kgs dans certains cas).



Accompagnement

A l'aller, le voyage est accompagné depuis Paris et jusqu'à destination finale (sauf départ janvier et séjour Select).

Au retour, pour les jeunes qui rentrent fin août, JEV dépêche un accompagnateur qui prendra les jeunes en charge à l'escale, et jusqu'à Paris. Pour les autres retours, les jeunes sont mis à l'avion par notre partenaire et voyagent ensemble jusqu'à Paris.

Régimes spéciaux / allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.

Assurances

Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour. Conditions assurance médicale: les sports à risque, ainsi que les "pre-existing conditions" ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire. L'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour) n'est pas comprise. Elle est optionnelle, et doit avoir été souscrite au moment de l'inscription pour être valide.

GAMME
CLASSIC

Australie

12 semaines

Entre juin et août

Etre âgé de
14 à 18 ans

au commencement
du séjour



Pourquoi partir 12 semaines ?

La situation géographique de l'Australie, dans l'hémisphère sud, en fait la destination rêvée pour tous ceux qui souhaitent effectuer un séjour long en immersion scolaire sans pour autant y consacrer l'intégralité d'une année scolaire française : nos séjours de 12 semaines, effectués de juin à août, s'insèrent parfaitement dans nos vacances d'été (Juin à Août), cette période étant située en plein coeur de l'année scolaire australienne. Il n'y aura donc aucun obstacle à une pleine immersion scolaire sur place.

Comme pour tous nos séjours "CLASSIC", le participant ne choisit que son pays de destination : il ne peut en aucun cas émettre de souhait sur une région en particulier. Il peut aussi bien être affecté dans une zone rurale qu'en plein coeur de ville. C'est l'appariement jeune / famille qui prédomine sur toute autre considération.

Ecole et système scolaire

Pour ces programmes de 12 semaines, tous nos jeunes sont placés dans des écoles privées australiennes.

Le port de l'uniforme y est souvent obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde) ou une Year 11 (Première), en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques. Au mois de juillet les jeunes profiteront de 2 semaines de petites vacances.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour.
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School australienne
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert.
- Accueil à l'arrivée par le correspondant local



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies").

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 18 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire australien.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Le séjour étant d'une durée inférieure à 90 jours, et la scolarité s'effectuant dans des écoles privées, un visa étudiant n'est pas nécessaire. Un visa "touriste" reste indispensable. JEV vous guidera dans les formalités à suivre.

Séjour 12 semaines 29 mai au 25 août 2019 7.400 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires australiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter environ 300 dollars australiens pour un trimestre. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global.

Règlement en plusieurs échéances possible

Tous les jeunes sont placés dans des écoles privées Australiennes

GAMME
CLASSIC

Australie

15 semaines

Entre juin et août

Etre âgé de
15 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi partir 15 semaines ?

Ce séjour est spécialement conçu pour les élèves de Seconde, dont l'année scolaire se termine traditionnellement tôt.

15 semaines de mai à fin août permettent une immersion longue, où se conjuguent immersion en famille et intégration scolaire, généralement en Year 10. C'est le plus long des séjours évitant de "mordre" sur le cursus scolaire français.

Ce séjour est très prisé, et le nombre de places est très strictement limité. Il est prudent de s'y prendre tôt.

Comme pour tous nos séjours "CLASSIC", le participant ne choisit que son pays de destination : il ne peut en aucun cas émettre de souhait sur une région en particulier. Il peut aussi bien être affecté dans une zone rurale, qu'en plein coeur de ville. C'est l'appariement jeune / famille qui prédomine sur toute autre considération.

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des écoles publiques ou privées australiennes.

Le port de l'uniforme y est obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde) ou une Year 11 (Première), en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques. Au mois de juillet les jeunes profiteront de 2 semaines de petites vacances.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- Un "orientation meeting" de deux jours à l'arrivée
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School australienne
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies")

Conditions d'admission

- Etre âgé de 15 à 18 ans au commencement du séjour. Le participant ne peut avoir plus de 18 ans et 6 mois à la date de départ et ne peut pas être titulaire du Baccalauréat.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire australien.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant. JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade d'Australie.

Votre enfant devra se rendre personnellement au centre biométrique de l'Australie à Paris, obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Séjour 15 semaines

9 mai au 25 août 2019

7.990 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires australiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter environ 300 dollars australiens pour un trimestre. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global.

*Règlement en plusieurs
échéances possible*

GAMME
CLASSIC

Australie

Semestre ou année scolaire

Etre âgé de
15 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi partir un semestre ou une année scolaire ?

Plus la durée du séjour est importante, plus les progrès sont sensibles. Les phases d'adaptation linguistique et culturelle sont incompressibles ; plus l'on séjournera longtemps une fois celles-ci intégrées, plus l'apport culturel et linguistique sera important. Les séjours d'un semestre s'effectuent de juillet à fin novembre, ou de février à juin, en fonction des objectifs de chacun. Les séjours d'une année scolaire commencent début juillet ou début août. Le départ d'août permet à des jeunes de passer leurs examens en toute tranquillité (Fin de première, ou fin de Terminale).

RAPPEL : nous sommes dans le cadre d'un séjour "CLASSIC". Le participant ne peut choisir sa destination finale ; il peut effectuer son séjour dans une zone urbaine, péri-urbaine ou plus rurale, mais est cependant garanti d'une densité de population nécessitant la présence d'une High School.

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des écoles publiques ou privées australiennes.

Le port de l'uniforme y est souvent obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde), une Year 11 (Première), voire une Year 12, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- Un "orientation meeting" de trois jours à l'arrivée
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School australienne
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies")



Conditions d'admission

- Être âgé de 15 à 18 ans au commencement du séjour. Le participant ne peut avoir plus de 18 ans et 6 mois à la date de départ et ne doit pas être titulaire du Baccalauréat.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien. S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Être informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire australien.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois supérieure à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Votre enfant devra se rendre personnellement au centre biométrique de l'Australie à Paris, obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un représentant légal..

Séjour semestre

**Janvier/juin ou
Août/janvier**

8.940 €

Séjour année scolaire

Août à juin

10.590 €

*Règlement en
plusieurs échéances
possible*

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires australiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter entre 300 dollars australiens pour un trimestre, à 1000 dollars australiens en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global.

GAMME
CLASSIC

Australie et Nouvelle-Zélande

PROGRAMME CESURE « DOUBLE CURRICULUM »

A partir de 15 ans
et intégrer à la rentrée
une classe de Première
orientation scientifique ou
orientation économique



Etre bilingue est aujourd'hui incontournable.

Effectuer son second cycle en 3 ans peut, dans certaines situations, s'avérer être crucial dans l'orientation post-Bac. JEV Langues a créé, pour répondre à ces impératifs, le programme CESURE « **Double Curriculum** » : effectuer un semestre à l'étranger, tout en poursuivant les cours du programme français de Première, encadrés depuis la France par des Professeurs de Première en exercice.

Pourquoi partir en programme CESURE « DOUBLE CURRICULUM » ?

Exclusivement réservé aux élèves de fin de Seconde intégrant une Première générale.

Notre programme CESURE « **Double Curriculum** » est une exclusivité JEV et permet à des jeunes de Première générale d'effectuer un semestre en Australie ou en Nouvelle-Zélande intégré dans leur année scolaire. Du point de vue des enseignements, afin de s'inscrire au mieux dans la perspective du nouveau baccalauréat 2021 les jeunes devront choisir entre deux propositions de formation combinant « Enseignements communs et Enseignements de spécialité » :

- **Une proposition orientation scientifique** : Maths - Physique - Chimie + Français.
- **Une proposition orientation économique** : SES - HG - Maths + Français.

Le séjour se déroule de juillet à Novembre inclus. Techniquement, il est strictement équivalent au semestre de JEV. Les participants, durant les mois de juillet et août, concentreront leurs efforts à leur intégration à leur nouveau cadre de vie : vie familiale et sco-

laire, insertion dans leur classe australienne ou néo-zélandaise (Généralement une Year 10 ou une Year 11).

A compter de Septembre, ils commenceront leur « Double Curriculum », et recevront un « coaching » spécifique de la part de professeurs français rompus à ces techniques d'enseignement à distance 2.0, dans les quatre matières principales du package choisit. Tout en suivant une immersion scolaire totale en Australie ou en Nouvelle-Zélande, les participants travaillent pendant leur absence les 4 matières principales, sous la forme suivante :

- Chaque inscrit doit être équipé d'une tablette équipée de 2 logiciels Microsoft incontournables : OneNote et Teams (à la charge du participant).
- Chacun est abonné au site KWYK pour une année (inclus dans le prix du séjour JEV CESURE « Double Curriculum ». (<https://www.kwyk.fr>).
- Mise en ligne des chapitres du programme retenus préalablement (en liaison avec les professeurs du lycée du participant).
- Élaboration et correction de deux devoirs par matière sur la période visée (Septembre à Novembre), soit un total de 8 devoirs. Pour les Maths, entre 3 et 5 évaluations avec le site KWYK.
- 5 séquences de régulation par matière (explications et conseils), effectuées en live via Skype, par nos professeurs spécialistes. Soit un total de 20 sessions de coaching individuel durant le séjour.
- Contribution à l'élaboration d'un bulletin d'évaluation à la fin de la période visée (Septembre à Novembre).

RAPPEL : nous sommes dans le cadre d'un séjour "CLASSIC". Le participant ne peut choisir sa destination finale ; il peut effectuer son séjour dans une zone urbaine, péri-urbaine ou plus rurale, mais est cependant garanti d'une densité de population nécessitant la présence d'une High School.

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des écoles publiques ou privées australiennes ou néo-zélandaises.

Le port de l'uniforme y est souvent obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde), une Year 11 (Première), voire une Year 12, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques.



Conditions d'admission

- Être un élève en fin de Seconde, intégrant à la rentrée une classe Première S ou ES (Ne pas être âgé de plus de 18 ans et 6 mois au commencement du séjour).
- Prouver sa motivation lors de l'entretien. S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Être informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire australien ou néo-zélandais.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).



Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant. JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Pour les séjours en Australie, votre enfant devra se rendre personnellement au centre biométrique de l'Australie à Paris, obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- Un "orientation meeting" de trois jours à l'arrivée
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School australienne ou néo-zélandaise
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert
- Coaching spécifique de la part de professeurs dans les quatre matières principales.
- Abonnement d'un an au site de Mathématiques KWYK.

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies")
- L'acquisition de la tablette et des logiciels indispensables à l'exécution pédagogique du programme

Séjour semestre

Juillet/Novembre

9.995 €

Réglement en plusieurs échéances possible

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires australiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter entre 300 dollars australiens pour un trimestre, à 1000 dollars australiens en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global.

GAMME
CLASSIC

Combiné Australie

Europe ou
hémisphère sud

Etre âgé de
15 à 17 ans
au commencement du séjour



Tissez 2 cordes à votre arc linguistique!

Si les séjours linguistiques ont pour principal objectif de former un jeune à communiquer dans une langue autre que la sienne, une telle aventure est si souvent synonyme d'enrichissement personnel et culturel que certains souhaitent parfois multiplier les destinations.

C'est donc afin de faciliter les plus curieux et motivés que JEV Langues a mis en place un système de « double séjour », alliant l'excellence et la beauté de l'Australie aux charmes d'autres pays d'Europe et des Amériques (au choix).

Qu'est-ce que le « Combiné » ?

Le programme COMBINE offre une occasion unique de faire coup double sur votre CV, en articulant deux séjours d'un semestre, tout en revenant en France pour passer les fêtes de fin d'année en famille. Pour commencer, le séjour en Australie débutant mi-juillet, les participants effectuent le second semestre de l'année scolaire australienne en immersion dans une High School locale. Ils retournent ensuite en France tout début décembre, ce qui permet de faire un break entre les deux expériences. La seconde partie du séjour, elle, s'effectue finalement de mi- ou fin janvier à mi- ou fin juin, en fonction de la destination choisie. Le fonctionnement du COMBINE est le même que le CLASSIC en terme d'organisation. L'étudiant est libre de choisir le pays d'accueil, mais ne peut émettre une quelconque préférence pour la famille, le lieu de résidence, ou encore les activités scolaires.

LES « PLUS »

Faire l'expérience de deux pays différents c'est, avant tout, s'ouvrir les portes du trilinguisme. En effet, si aujourd'hui l'anglais est devenu une norme à l'international, les polyglottes sont de plus en plus recherchés et bénéficient bien souvent de très bonnes positions professionnelles. Ajouté à cela les bains culturels multiples, les séjours COMBINE favorisent des qualités essentielles telles que l'ouverture d'esprit et la tolérance.

Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune / Famille, prédomine sur toute autre considération

Plusieurs destinations vous sont proposées



Pour l'Europe :

- L'Allemagne
- L'Espagne
- L'Italie
- La Scandinavie



Pour les Amériques :

- Le Brésil
- Le Mexique
- Le Chili



Famille d'accueil

Vous pourrez être placé n'importe où dans chacun des pays choisis, la priorité étant donnée aux centres d'intérêt stipulés dans votre dossier d'inscription. Toutes les familles sont préalablement visitées, en liaison directe avec chaque conseiller local qui suivra votre bonne intégration en famille et à l'école. **Dans ce programme, il vous sera demandé un dossier d'inscription par destination.**

Orientation meeting à l'arrivée

Le séjour de 5 mois en Australie débute par un séminaire de préparation de 3 jours à l'arrivée. Cet « orientation meeting » est obligatoire (et inclus dans le prix du séjour). Il permet aux jeunes de suivre une formation sur les us et coutumes australiens et de bien se préparer au séjour (famille, scolarité, vie quotidienne). A l'issue de l'orientation meeting éventuel, les jeunes regagnent leur famille. (Le transport « domestique » aller-retour est également inclus au prix du séjour).

L'orientation meeting du second semestre sera effectué en fonction du pays choisi. (Vous reporter au descriptif du pays concerné).

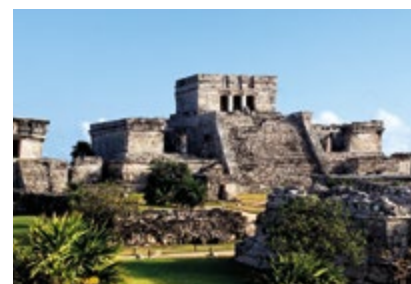
Conditions d'admission

- Etre âgé entre 15 et 17 ans au commencement du séjour. (Quelques exceptions sont possibles en fonction de la qualité du dossier et des disponibilités).
- Etre bien motivé et informé des enjeux, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- Ne pas être titulaire du baccalauréat.

Séjour	Australie - Europe	14.595 €
année scolaire	Australie - Amérique latine	16.795 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.



Pour les rubriques suivantes

SCOLARITE, ENCADREMENT, VOYAGE, ASSURANCES, FORMALITES, DATES, PRESTATIONS NON INCLUSES, reportez-vous à chaque pays concerné. Les prestations incluses dans le programme COMBINE sont strictement équivalentes à celles détaillées pour chaque destination.

Règlement en plusieurs échéances possible

GAMME
SELECT

Australie

5, 6 ou 7 semaines,
trimestre, semestre,
année scolaire

Etre âgé de
13 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi choisir un programme Select ?

JEV s'est fait une spécialité des programmes de longue durée en Australie ; si la gamme CLASSIC demeure largement majoritaire, de plus en plus de jeunes décident d'opter pour des formules « sur mesure », qui leur permettront de dessiner les contours très précis de leur séjour : dans le cadre « SELECT », on ne part pas de la famille comme base du séjour, mais de l'école : chaque participant pourra choisir son école en fonction des priorités : choix de matières, de sports, d'activités culturelles ou musicales, ou encore un lieu géographique précis.

Vous pourrez ainsi déterminer très précisément les contours de votre expérience en Australie.

*Pour la gamme SELECT,
le participant choisit son école (matières,
sports...) et donc sa ville de résidence*

Modalités de choix de l'école

Vous effectuez d'abord une pré-inscription via notre site Internet (avec versement d'un acompte de 400 €). Celle-ci valide notre entrée en relation, et entame le processus de recherche de votre école.

Dès sa réception, une Conseillère JEV prend contact avec vous afin de déterminer précisément vos options et priorités. Sous maximum 5 jours ouvrés, vous recevrez plusieurs propositions d'écoles, chacune avec son prix. (Les tarifs varient sensiblement d'une école à l'autre). Une fois votre choix arrêté, le processus d'inscription définitive commence. Si aucun choix ne vous convient, et que vous renoncez à vous inscrire, l'acompte vous est remboursé.

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School australienne que vous aurez choisie
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies")

Conditions d'admission

- Etre âgé de 13 à 18 ans au commencement du séjour.
- Elèves bacheliers acceptés.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Pour un séjour d'une durée inférieure à 90 jours, et la scolarité s'effectuant dans des écoles privées, un visa étudiant n'est pas nécessaire. Un visa "touriste" reste indispensable. JEV vous guidera dans les formalités à suivre.

Un séjour d'une durée supérieur à 90 jours nécessite l'obtention d'un visa étudiant. JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade d'Australie.

Votre enfant devra se rendre personnellement au centre biométrique de l'Australie à Paris, obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Spécial Mc Arthur Sydney (attention : effectifs limités)

Séjour 5 sem.	8 mai au 14 juin 2019 ou 24 juillet au 30 août 2019	5.860 €
Séjour 6 sem.	8 mai au 21 juin 2019 ou 24 juillet au 6 septembre 2019	6.455 €
Séjour 7 sem.	8 mai au 28 juin 2019	8.640 €

Autres Select High Schools

Séjour semestre	A partir de 13.995 €
Séjour année scolaire	A partir de 19.595 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires australiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter entre 300 dollars australiens pour un trimestre, à 1000 dollars australiens en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global.



Mac Arthur ne peut pas accepter des jeunes pour des périodes courtes en dehors des dates de mai à Juin.

Nouvelle-Zélande



Pays du bout du monde Aotearoa en Maori, à la fois physiquement proche de l'Australie, mais tellement différent dans sa sensibilité.

Les informations figurant sur ces pages de présentation de la Nouvelle-Zélande s'appliquent à tous nos séjours vous trouverez les précisions complémentaires spécifiques dans le détail de chaque programme.





Pays et région d'accueil

Pays du bout du monde Aotearoa en Maori, à la fois physiquement proche de l'Australie, mais tellement différent dans sa sensibilité. 2 îles principales (du Nord et du Sud), des territoires contrastés, montagneux ou de plaines, urbains ou sauvages ce sont des paysages grandioses qui ont servi de cadre au tournage du "Seigneur des Anneaux".

Le peuple : Terre des Maoris, aux traditions séculaires et célèbres par leurs Haka, le pays est désormais majoritairement peuplé d'européens installés à partir de 1642.



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. C'est donc en membre à part entière de la famille que vous serez accueilli : nos jeunes parlent d'ailleurs de leur « mère » ou de leur « frère » d'accueil. A vous donc de prendre toute votre place, en participant activement à toutes les activités familiales. Comme dans tous les pays, les profils de famille peuvent différer, chaque jeune devant écrire sa propre histoire au sein de son nouvel environnement familial.



Voyage

Voyage de groupe, Paris - destination finale aller, retour effectué sur ligne régulière premium. (En fonction des séjours et de la destination, Etihad, Cathay Pacific, Singapore Airlines, Emirates). Possibilité de préacheminements province - Nous consulter.

Si le jeune doit effectuer des vols intérieurs, ceux-ci sont pris en charge par JEV, tout comme le supplément bagages entre vol transcontinental (23 kgs), et vol domestique (20 kgs, voire 15 kgs dans certains cas).



Accompagnement

Nos voyages s'effectuent sur vols réguliers, individuel ou regroupé, avec prise en charge systématiquement à l'arrivée à l'aéroport de destination finale.

Régimes spéciaux / allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.

Assurances

Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour. Conditions assurance médicale: les sports à risque, ainsi que les "pre-existing conditions" ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire. L'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour) n'est pas comprise. Elle est optionnelle, et doit avoir été souscrite au moment de l'inscription pour être valide.

GAMME
CLASSIC

Nouvelle-Zélande

12 semaines

Entre juin et août

Etre âgé de
14 à 18 ans

au commencement du séjour



Pourquoi partir 12 semaines ?

La situation géographique de la Nouvelle-Zélande, dans l'hémisphère sud, en fait la destination rêvée pour tous ceux qui souhaitent effectuer un séjour long en immersion scolaire sans pour autant y consacrer l'intégralité d'une année scolaire française : nos séjours de 12 semaines, effectués de juin à août, s'insèrent parfaitement dans nos vacances d'été (Juin à Août), cette période étant située en plein coeur de l'année scolaire néo-zélandaise. Il n'y aura donc aucun obstacle à une pleine immersion scolaire sur place.

Comme pour tous nos séjours "CLASSIC", le participant ne choisit que son pays de destination : il ne peut en aucun cas émettre de souhait sur une région en particulier. Il peut aussi bien être affecté dans une zone rurale qu'en plein coeur de ville. C'est l'appariement jeune / famille qui prédomine sur toute autre considération.

Ecole et système scolaire

Pour ces programmes de 12 semaines, tous nos jeunes sont placés dans des écoles privées néo-zélandaises.

Le port de l'uniforme y est souvent obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde) ou une Year 11 (Première), en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques. Au mois de juillet les jeunes profiteront de 2 semaines de petites vacances.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert
- Accueil à l'arrivée par le correspondant local.



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies").



Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 18 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire néo-zélandais.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Le séjour étant d'une durée inférieure à 90 jours, et la scolarité s'effectuant dans des écoles privées, un visa étudiant n'est pas nécessaire. Un visa "touriste" reste indispensable. JEV vous guidera dans les formalités à suivre.

Séjour 12 semaines 29 mai au 25 août 2019 7.400 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires néo-zélandais pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter entre 300 dollars néo-zélandais pour un trimestre, à 1000 dollars néo-zélandais en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global. Règlement en plusieurs échéances possible.

*Règlement en plusieurs
échéances possible*

*Tous les jeunes sont placés
dans des écoles privées
Néo-Zélandaises*

GAMME
CLASSIC

Nouvelle-Zélande

Trimestre ou
année scolaire

Etre âgé de
14 à 18 ans
au commencement du séjour



Pourquoi partir un trimestre ou une année scolaire ?

Plus la durée du séjour est importante, plus les progrès sont sensibles. Les phases d'adaptation linguistique et culturelle sont incompressibles ; plus l'on séjournera longtemps une fois celles-ci intégrées, plus l'apport culturel et linguistique sera important. Le séjour d'un trimestre s'effectue de juillet à septembre inclus ; nombre de chefs d'établissement acceptent qu'un jeune puisse manquer le début d'une année scolaire pour effectuer un tel séjour. Les séjours d'une année scolaire commencent début juillet ou début août. Le départ d'août permet à des jeunes de passer leurs examens en toute tranquillité (Fin de première, ou fin de Terminale).

RAPPEL : nous sommes dans le cadre d'un séjour "CLASSIC". Le participant ne peut choisir sa destination finale ; il peut effectuer son séjour dans une zone urbaine, péri-urbaine ou plus rurale, mais est cependant garanti d'une densité de population nécessitant la présence d'une High School.

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des écoles publiques ou privées néo-zélandaises.

Le port de l'uniforme y est souvent obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, soit une Year 10 (Seconde), une Year 11 (Première), voire une Year 12, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques.

Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune/Famille, prédomine sur toute autre considération

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- Un "orientation meeting" de trois jours à l'arrivée
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Les vols intérieurs lorsque la destination finale le requiert



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- L'achat ou la location de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les "school levies" (voir rubrique "School Levies")



Conditions d'admission

- Être âgé de 14 à 18 ans au commencement du séjour. Le participant ne peut avoir plus de 18 ans et 6 mois à la date de départ et ne doit pas être titulaire du Baccalauréat.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien. S'engager à ne pas fumer durant la totalité du séjour.
- Être informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire néo-zélandais.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa étudiant. JEV vous accompagne dans les démarches auprès de des services d'immigration de l'ambassade de la Nouvelle-Zélande.

Séjour trimestre

Juillet à septembre

7.380 €

Séjour année scolaire

**Août/juin ou
janvier/décembre**

10.590 €

*Règlement en
plusieurs échéances
possible*

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires néo-zélandais pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter entre 300 dollars néo-zélandais pour un trimestre, à 1000 dollars néo-zélandais en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global.

GAMME

FLEXIBILITY

Nouvelle-Zélande

Toute l'année, à vos dates,
de 5 à 45 semaines

7 semaines juillet/août, 3 mois juin/août

Etre âgé de
14 à 18 ans

au commencement du séjour



Pourquoi partir en séjour Flexibility ?

Les séjours « FLEXIBILITY » en Nouvelle-Zélande forment la continuité directe de nos séjours « CLASSIC », en vous offrant cependant des options spécifiques, vous permettant d'accéder à des choix impossibles autrement.

Ces séjours se limitent cependant aux jeunes de 14 à 18 ans au commencement du séjour. L'intégralité des contenus, des modalités de fonctionnement et d'accès aux programmes demeurent identiques. Il convient donc de vous référer au descriptif « CLASSIC » (pages 48 et 49).

*Pour le programme été 7 semaines,
visites-découverte incluses*

GAMME FLEXIBILITY - VOIR PAGE 10

Etablissements scolaires

Notre établissement de référence en Nouvelle-Zélande demeure Rutherford College. Ce collège offre une vaste possibilité de dates et de durées de séjours. Compte-tenu de sa taille, il peut également intégrer en son sein une large palette d'âges (à partir de 14 ans).

Nous intégrons cette année deux nouveaux collèges, à l'égard au succès rencontré :

- Whangaparaoa College, idéalement situé en front de mer, avec sa large gamme d'activités sportives, et son point d'orgue, le Rugby.
- Gisborne College, nettement plus au sud d'Auckland, mais d'une qualité pédagogique exceptionnelle.

Tous ces collèges auront à coeur de vous faire apprécier la chaleur néo-zélandaise, et sauront vous sensibiliser à la culture Maori.

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille
- Les repas du midi pris au College (sous forme de packed-lunch)
- Les frais d'uniforme, gérés par Rutherford college
- Les school levies
- Les visites programmées par Rutherford College durant votre séjour
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Ecole et système scolaire

Très différent du système scolaire français, il se rapproche du modèle australien, avec quelques différences. Le concept repose sur le bien-être des enfants plutôt que sur des connaissances "obligatoires". Le ministère de l'éducation n'impose pas de réel programme, les élèves ont peu d'exercices à faire à la maison et la priorité est donnée à l'éveil plutôt qu'au savoir sur un ensemble de matières. Le port de l'uniforme est obligatoire, et chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. En général, les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, en fonction de leur âge et de leurs compétences linguistiques.

Voyage

Nos voyages s'effectuent sur vols réguliers, individuel ou regroupé, avec prise en charge systématiquement à l'arrivée à l'aéroport de destination finale.

Attention : Le séjour doit commencer au début d'un term.

Rutherford College	5 semaines	5.650 €
	<i>semaine supp.</i>	<i>400 €</i>
	trimestre	7.995 €
	semestre	11.900 €
	année scol.	19.995 €
Whangaparoa College	5 semaines	5.635 €
	<i>semaine supp.</i>	<i>445 €</i>
	semestre	12.755€
	année scol.	21.655€
Gisborne College	1 term	10.505 €
	2 term	14.550 €
	3 term	18.325 €
	4 term	21.665 €

Assurances Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour. Conditions assurance médicale: les sports à risque, ainsi que les "pre-existing conditions" ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire. Ni l'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour), ni l'assurance "échec aux examens" (1% supplémentaire), ne sont comprises. Elles sont optionnelles, et doivent avoir été souscrites au moment de l'inscription pour être valides.

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les frais de visa étudiant

Conditions d'admission

- Etre âgé entre 14 et 18 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire anglais.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil. C'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour. **Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.** Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour).

Séjours 3 à 10 mois : Visa étudiant obligatoire, payant.

Pour tous les séjours, le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Dates des terms :

- Du 28 janvier au 12 avril 2019
- Du 29 avril au 5 juillet 2019
- Du 22 juillet au 27 septembre
- Du 14 octobre au 13 décembre

Règlement en plusieurs échéances possible

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

■ Grande Bretagne



De nombreux atouts pour la destination :
Proximité, (retour possible aux vacances)
Multiplicité des programmes
Possibilité d'effectuer un cursus de 2 ou 3 ans
Diplômes obtenus reconnus en France

Les informations figurant sur ces pages de présentation de la Grande-Bretagne s'appliquent à tous nos séjours ; vous trouverez les précisions complémentaires spécifiques dans le détail de chaque programme



Pays et région d'accueil

La Grande-Bretagne (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles) est à la fois proche de notre pays, mais reste dépayssante à bien des égards. Cette destination peut avoir tendance à rassurer les parents qui seraient inquiets de voir leur enfant partir trop loin. Mais la trop grande proximité avec la France peut aussi être un handicap à l'adaptation du participant. Le séjour « Scolarité » en Angleterre s'adresse autant à des étudiants matures qu'aux plus jeunes (à partir de 14 ans, les familles d'accueil ayant le statut de « Private Foster Host Family ») et constitue un excellent tremplin pour de futures études universitaires en Grande-Bretagne. (dès 12 ans pour les Boarding Schools).



Famille d'accueil

L'accueil s'effectue dans des familles sélectionnées avec attention, et proche de l'établissement choisi. Pour garantir cette proximité et satisfaire aux critères de sélection, elles reçoivent une indemnisation mensuelle (Stipend). Les lycées et familles de nos programmes en Grande-Bretagne accueillent également avec plaisir les jeunes qui présentent une santé fragile (diabète, asthme...).



Voyage

Le voyage individuel ou regroupé est inclus au départ de Paris, jusqu'à la destination finale, en fonction du lieu de placement.

Départ de Paris en fin de matinée (préacheminements province possibles). Sur place accueil à l'arrivée et transfert jusqu'à la famille d'accueil compris.



Formalités

Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Régimes/allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : Indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux. Certaines allergies graves et maladies chroniques peuvent amener JEV à ne pas accepter un étudiant en Grande Bretagne, nous consulter.

Assurances

Les assurances responsabilité civile et rapatriement sont incluses. L'assurance médicale via le C.E.A.M. (Carte Européenne d'Assurance Maladie) délivrée par votre caisse primaire d'assurance maladie.

Durée des séjours

Les notions de Trimestre, Semestre, Année scolaire varient en durée en fonction des pays d'accueil, des partenaires, et des programmes.

Reportez-vous au descriptif relatif à chacun des programmes.

GAMME
CLASSIC

Grande-Bretagne

Toute l'année : durée au choix,
à partir de 4 semaines

Trimestre, semestre, année scolaire

Etre âgé de
14 à 18 ans

au commencement du séjour



Pourquoi partir en séjour Classic ?

Le séjour « CLASSIC » en GB est dans l'esprit identique aux programmes plus lointains. Une des différences majeures consiste dans l'indemnisation des familles d'accueil. Au final, les tarifs seront sensiblement équivalents à l'Australie ou aux Etats-Unis : ce qui n'est pas dépensé en voyage est investi dans les familles.

On gagne en proximité, et dans certains cas, cela peut constituer un atout ; nos partenaires britanniques autorisent le retour en France pour les vacances ou la visite des parents durant le séjour (alors que cela n'est pas toujours une possibilité pour les destinations lointaines).

Enfin, la tranche d'âge autorisée est plus large, et les conditions d'admission, en « CLASSIC », sont souvent plus souples.

Autant de bonnes raisons pour considérer la Grande-Bretagne comme une destination à prendre en compte...

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des écoles publiques ou privées.

En fonction du niveau de classe qu'intègre l'étudiant, le port de l'uniforme peut être obligatoire. Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. Les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School britannique
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Packed lunches (légers...) en semaine



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- L'achat de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les fournitures et livres scolaires.
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires.
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- L'éventuelle participation aux examens en fin d'année
- L'aller-retour pendant les vacances de Noël obligatoire (en fonction du partenaire)



Conditions d'admission

- Être âgé de 14 à 18 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- Être informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à des notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales (anglais et mathématiques).
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire anglais.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.



Séjour 4 semaines		2.995 €
<i>La semaine supplémentaire</i>		410 €
	<i>14-15 ans</i>	<i>16-18 ans</i>
Séjour trimestre	5.960 €	5.660 €
Séjour semestre	8.715 €	8.215 €
Séjour année scolaire	11.910 €	11.250 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

School levies

Certains établissements scolaires britanniques pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités bien précises, ainsi qu'une participation à la politique éducative de l'école. Il faut compter entre 200 Pound pour un trimestre, à 650 Pound en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

Règlement en plusieurs échéances possible

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

GAMME

FLEXIBILITY

Grande-Bretagne

Année scolaire
uniquement

Etre âgé de
16 à 19 ans
au commencement du séjour



Pourquoi partir en séjour Flexibility ?

Les séjours « FLEXIBILITY » en Grande-Bretagne forment la continuité directe de nos séjours « CLASSIC », en vous offrant cependant des options spécifiques, vous permettant d'accéder à des choix impossibles autrement. Ces séjours se limitent cependant aux jeunes de 16 à 19 ans au moment du commencement du séjour.

L'intégralité des contenus, des modalités de fonctionnement et d'accès aux programmes demeurent identiques. Il convient donc de vous référer au descriptif « CLASSIC » en GB. (Pages 44 et 45)

Ecole et système scolaire

Pour ce programme, nos jeunes sont indifféremment placés dans des écoles publiques ou privées.

En fonction du niveau de classe qu'intègre l'étudiant, le port de l'uniforme peut être obligatoire. Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. Les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques.

*Pour la gamme FLEXIBILITY,
priorité à l'option que
vous aurez choisie*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School britannique
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Packed lunches (légers...) en semaine

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les éventuels "school levies"(voir rubrique "School Levies")

DEUX OPTIONS « FLEXIBILITY » VOUS SONT PROPOSÉES :

« Flexibility » Région Sud de l'Angleterre

Tout comme pour les séjours « CLASSIC », vous ne choisissez pas vos matières ni vos sports, mais en choisissant cette option, vous avez la garantie d'un placement dans la partie sud de l'Angleterre. (De Bournemouth à l'ouest, à Margate à l'est, et jusqu'à la limite sud du Grand Londres).

« Flexibility » Choix de Metropolitan area

Parmi les quatre agglomérations participant au programme, vous pouvez émettre vos préférences (par ordre décroissant de choix), et avez la garantie d'être accueilli(e) à Birmingham, Manchester, Liverpool, Torquay, Bristol, Cardiff, ou Portsmouth.



Séjour année scolaire

Option 1 ou 2

12.320 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires britanniques pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Pound pour un trimestre, à 650 Pound en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

*Réglement en plusieurs
échéances possible*

GAMME

FLEXIBILITY

Grande-Bretagne

2 ou 3 années
scolaires

Etre âgé de
15 à 17 ans
au commencement du séjour



Pourquoi 2 ou 3 années scolaires ?

Ce programme s'adresse aux jeunes souhaitant substituer leur cursus scolaire français par un cycle d'études longues en Grande-Bretagne, visant à obtenir un diplôme britannique reconnu en France (Baccalauréat international, A-Levels).

En fonction de l'âge et du niveau initial du participant, ce cursus devra se dérouler sur plusieurs années scolaires.

Les écoles retenues sont celles avec lesquelles JEV coopère pour ses séjours « SELECT ». Elles présentent un haut niveau académique, et chacune fixe ses exigences spécifiques au moment de l'inscription de notre participant. Il ne vous est donc pas possible de choisir votre établissement ; ce sont nos équipes qui, en fonction du profil scolaire et des objectifs de chacun, ajusteront le placement scolaire.

Ecole et système scolaire

JEV et ses partenaires décident du parcours scolaire du participant, en fonction des critères de niveau, et d'objectifs de chacun.

Si le jeune a 16 ans ou plus au commencement du séjour, il peut intégrer directement le cursus A-Levels en 2 ans (Lower, puis Upper A-Levels), à l'issue duquel il passera son A-Levels, équivalent du Baccalauréat, et reconnu en Europe comme diplôme officiel permettant un accès aux études supérieures. Si le jeune a 15 ans, avant d'intégrer le cursus A-Levels, il devra effectuer une première année en « Middle School » et passer son GCSE. Si le participant est plus jeune, il devra effectuer autant d'année en Middle School que nécessaire afin d'intégrer le cursus A-Levels une fois ses 16 ans atteints.

*Pour la gamme FLEXIBILITY,
priorité à l'option que
vous aurez choisie*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School britannique
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Packed lunches (légers...) en semaine

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les éventuels "school levies"(voir rubrique "School Levies")

Conditions d'admission

Pour les jeunes n'ayant pas atteint 16 ans, cursus de 3 années obligatoires.

A partir de 16 ans, cursus de 2 années scolaires.

Les participants doivent obligatoirement s'engager pour 2 ou 3 années scolaires, les établissements scolaires exigeant cet engagement au moment de l'inscription. Tout participant devra donc régler, en plus de l'année en cours, un acompte de 1.200 € sur l'année suivante, en qualité de garantie de bonne fin.

Si, en cas de retour anticipé pour raisons médicales avérées ou mauvais comportement le participant venait à ne pas terminer l'année d'études en cours, l'acompte pour l'année suivante serait restitué.

Pour un programme de 2 ans

Séjour année 1 **14.400 €**
dont 1.200€ d'acompte sur année 2*

Séjour année 2 **10.800 €**
acompte versé en année 1 déduit

Pour un programme de 3 ans

Séjour année 1 **14.400 €**
dont 1.200€ d'acompte sur année 2*

Séjour année 2 **13.200 €**
dont 1.200€ d'acompte sur année 3*

Séjour année 2 **10.800 €**
acompte versé en année 2 déduit

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies Certains établissements scolaires britanniques pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Pound pour un trimestre, à 650 Pound en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.



Règlement en plusieurs échéances possible

Tous les jeunes sont placés dans des écoles privées de Grande-Bretagne

*** Si l'étudiant interrompt son programme en fin d'année 1 (programme de 2 ans) ou en fin d'année 2 (programme de 3 ans) les 1200€ d'acompte sont remboursés.**

GAMME
SELECT

Grande-Bretagne

Semestre (23 semaines)
Janvier-juin ou septembre-janvier
Année scolaire (41 semaines)
Septembre-mai

Etre âgé de
14 à 18 ans
au commencement du séjour



Pourquoi partir en séjour Select ?

JEV et ses partenaires ont développé pour la Grande-Bretagne un large réseau d'écoles publiques et privées qui permettent au participant de décider très précisément les contours de son séjour : les priorités peuvent être d'ordre pédagogique (choix des matières), sportif (vouloir pratiquer absolument un sport spécifique) ou simplement géographique (avoir la certitude du lieu d'accueil).

Ces programmes s'adressent principalement aux jeunes de 16 ans et plus ; quelques écoles acceptent des jeunes à partir de 14 ans. De même, pour une durée d'un semestre, le choix est moins large que pour l'année scolaire.

Ecole et système scolaire

JEV et ses partenaires ont établi une sélection d'écoles permettant de répondre à tous les besoins particuliers.

Consultez la fiche technique de chaque école sur notre site Internet, www.jev-langues.fr, afin d'effectuer une première sélection.

Nous vous conseillons cependant de vous rapprocher de nos conseillères, qui vous aideront en prenant en compte vos priorités, en fonction des disponibilités au moment de votre réservation.

Attention : les écoles n'acceptent qu'un nombre limité de participants ; il est donc conseillé de s'inscrire tôt.

*Pour la gamme SELECT,
vous choisissez votre destination,
les matières enseignées, pas de restriction
de contacts avec sa famille française.*

Le programme comprend

- Le voyage Paris- Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School britannique correspondant très précisément à vos souhaits
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Packed lunches (légers...) en semaine



Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 18 ans au moment de l'inscription.
- Effectuer sa pré-inscription sur le site et verser un acompte de 400 €.

Ces formalités effectuées, nos équipes affinent votre choix (si celui-ci n'a pas encore été arrêté), et vous pilotent dans le processus de constitution du dossier. Certaines écoles exigent un niveau de langue précis (Test à effectuer), des éléments complémentaires du dossier scolaire français, voire un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique de l'école. C'est donc un processus d'inscription très individualisé qui se met en place.

Semestre

De 11.845 à 13.650 €
en fonction de l'école retenue

Année scolaire

De 12.745 à 13.650€
en fonction de l'école retenue

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires britanniques pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Pound pour un trimestre, à 650 Pound en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les éventuels "school levies" (voir rubrique "School Levies")



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).



Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.



GAMME

BOARDING
SCHOOLS

Grande-Bretagne

Année scolaire

Etre âgé de
12 à 18 ans

au commencement du séjour



Pourquoi une Boarding School ?

Tous les étudiants n'ont peut-être pas envie d'être hébergé en famille ; peut-être préféreraient-ils la vie en internat avec leurs camarades de classe ?

Dans des pays tels que la Grande-Bretagne, l'internat relève d'une tradition vieille de plusieurs siècles. Autrefois affiliés à des monastères, les enfants des bonnes familles anglaises s'y voyaient élevés et instruits dans le but d'assurer la relève du sacerdoce.

Bien qu'aujourd'hui les internats soient loin des pratiques très strictes du passé, et ne sont plus automatiquement en lien avec des structures religieuses, ils jouissent toujours d'une excellente réputation en raison de la qualité de leur enseignement.

*Pour la gamme BOARDING SCHOOLS,
contactez JEV pour connaître
les bourses possibles*

Ecole et système scolaire

Ces écoles en internat forment la « crème de la crème » du système scolaire anglo-saxon.

La multitude d'activités, les équipements, le cadre de vie, sont à l'aune de l'excellence des équipes éducatives qui encadrent les élèves. Il est possible d'inscrire un jeune dès l'âge de 12 ans et pour toute la scolarité secondaire. Ce sont ces écoles qui ouvrent leurs portes à un nombre limité de jeunes étrangers, qui vont durant leur séjour forger une éducation d'exception en même temps qu'un solide réseau de connaissances. Le participant choisit la destination, les matières enseignées ainsi que les sports pratiqués. Il en existe 3 types :

- Celles où les élèves vivent dans la même résidence et vont à l'école qui fait généralement partie intégrante de la structure de l'internat (cette variante est la plus courante).
- Celles qui accueillent, en plus de leurs internes, des étudiants externes qui rentrent chez eux le soir.
- Celles dont l'école ne fait pas partie intégrante de l'internat. Les étudiants vivent donc ensemble dans des résidences et suivent les cours dans une école normale.

Il est important de savoir que les Boarding Schools donnent la priorité au confort de leurs étudiants. De ce fait, les chambres sont composées de 3 ou 4 lits au maximum.

Vous pouvez consulter la fiche technique de chaque école sur notre site Internet, www.jev-langues.fr.

Nous vous conseillons cependant de vous rapprocher de nos conseillères, qui vous aideront en prenant en compte vos priorités. Attention : les écoles n'acceptent qu'un nombre limité de participants ; il est donc conseillé de s'inscrire tôt.

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi
- L'intégration dans une High School britannique
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- L'achat de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les fournitures et livres scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires.
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- L'éventuelle participation aux examens en fin d'année
- L'aller-retour pendant les vacances de Noël obligatoire



Conditions d'admission

- Être âgé de 12 à 18 ans au moment de l'inscription.
- Effectuer sa pré-inscription sur le site et verser un acompte de 400 €. Ces formalités effectuées, nos équipes affinent votre choix (si celui-ci n'a pas encore été arrêté), et vous pilotent dans le processus de constitution du dossier. Certaines écoles exigent un niveau de langue précis (Test à effectuer), des éléments complémentaires du dossier scolaire français, voire un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique de l'école. C'est donc un processus d'inscription très individualisé qui se met en place.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Séjour année scolaire

A partir de 24.650 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires britanniques pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Pound pour un trimestre, à 650 Pound en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

*Tous les jeunes sont placés
dans des écoles privées
de Grande-Bretagne*

Irlande



La destination à privilégier en Europe pour les plus jeunes... La chaleur de l'accueil des familles irlandaises facilite une rapide intégration humaine et scolaire.

Les informations figurant sur ces pages de présentation de l'Irlande s'appliquent à tous nos séjours ; vous trouverez les précisions complémentaires spécifiques dans le détail de chaque programme





Pays et région d'accueil

L'Irlande est recommandée aux plus jeunes (dès 14 ans), même s'il est aussi possible de séjourner en Grande-Bretagne dès cet âge, mais avec supplément. Cette destination offre quelques avantages :

Proximité de la France, pour les jeunes ayant quelques réticences à l'éloignement,

En Irlande, les familles préfèrent que le jeune français participe aux fêtes de Noël.

Equivalence des diplômes obtenus durant le séjour (en vertu des conventions européennes),

Ce programme est également accessible aux jeunes dont le niveau d'anglais serait insuffisant pour une acceptation en Australie ou aux USA.



Famille d'accueil

Les familles irlandaises sont connues pour l'attention qu'elles portent à leurs hôtes étrangers. Comme en Grande-Bretagne, elles sont rémunérées. Nos participants seront placés partout en Irlande, sans possibilité d'opter pour une région plutôt qu'une autre, incluant des zones parfois rurales.

Vous effectuez votre inscription pour un séjour en Irlande, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt.



Voyage

Le voyage individuel ou regroupé est inclus au départ de Paris, jusqu'à la destination finale, en fonction du lieu de placement.

Départ de Paris en fin de matinée (préacheminements province possibles). Sur place accueil à l'arrivée et transfert jusqu'à la famille d'accueil compris.



Formalités

Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Régimes spéciaux / allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : Indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux. Certaines allergies graves et maladies chroniques peuvent amener JEV à ne pas accepter un étudiant en Irlande, nous consulter.

Assurances

Les assurances responsabilité civile et rapatriement sont incluses. L'assurance médicale via le C.E.A.M. (Carte Européenne d'Assurance Maladie) délivrée par votre caisse primaire d'assurance maladie.

Durée des séjours

Les notions de Trimestre, Semestre, Année scolaire varient en durée en fonction des pays d'accueil, des partenaires, et des programmes.

Reportez-vous au descriptif relatif à chacun des programmes.

GAMME
CLASSIC

Irlande

Trimestre, semestre, année scolaire

Etre âgé de
13 à 17 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi partir en séjour Classic ?

L'Irlande est recommandée aux plus jeunes (dès 13 ans), même s'il est aussi possible de séjourner en Grande-Bretagne dès cet âge, mais avec supplément. Cette destination offre quelques avantages :

- Proximité de la France, pour les jeunes ayant quelques réticences à l'éloignement,
- Equivalence des diplômes obtenus durant le séjour (en vertu des conventions européennes)
- Accès au programme de base pour des jeunes de qualité scolaire moyenne, ou au niveau d'anglais trop faible pour une acceptation en Australie ou aux USA.

Ecole et système scolaire

L'enseignement secondaire irlandais se divise en deux cycles : Junior (12 à 15 ans) et Senior (15 à 18 ans), de 3 ans chacun.

On peut le comparer à nos collèges et lycées. Les matières enseignées dans le cycle « Junior » sont générales, et conduisent à un examen de fin de cycle : le « Junior Certificate ». La première année du cycle Senior, la « Transition year », est, elle aussi, générale. Pour les deux autres années, on choisira des matières plus spécifiques, en fonction des études supérieures auxquelles on se destine. A l'issue de ces deux années, on passera le « Leaving Certificate », indispensable sésame pour l'entrée à l'université.

*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune/Famille, prédomine
sur toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School irlandaise
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Packed lunch (léger...) en semaine



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- L'achat de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les fournitures et livres scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires.
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- L'éventuelle participation aux examens en fin d'année



Conditions d'admission

- Etre âgé de 13 à 17 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais. Un niveau "average C", correspondant à une moyenne générale de 12, est normalement exigé. On pourra descendre à des notes inférieures (D), à condition toutefois que cela ne soit pas dans les matières principales (anglais et mathématiques).
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire anglais.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Séjour trimestre

8.825 €

Séjour semestre

10.455 €

Séjour année scolaire

12.005 €

*Règlement en
plusieurs échéances
possible*

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

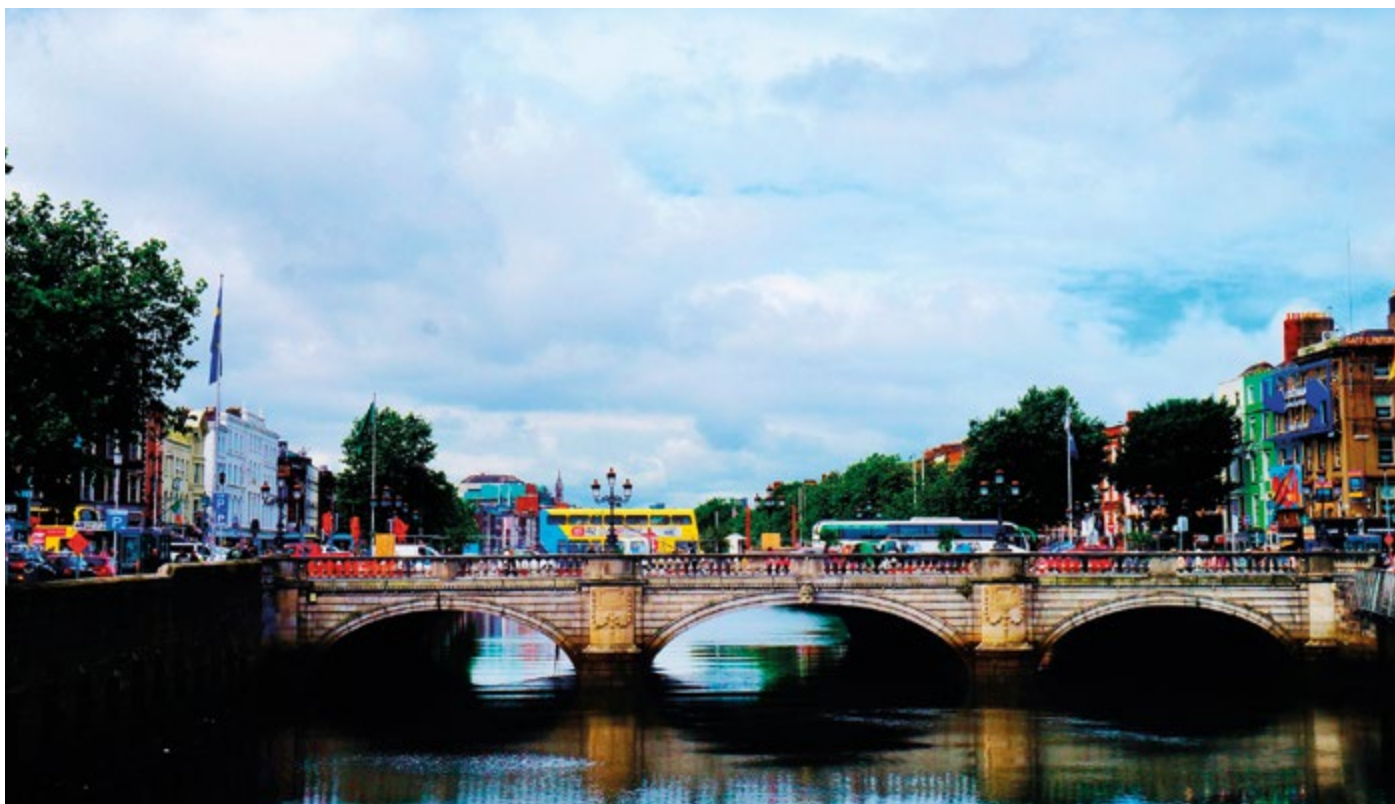
Certains établissements scolaires irlandais pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Euros pour un trimestre, à 650 Euros en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

GAMME
SELECT

Irlande

Semestre ou année scolaire

Etre âgé de
13 à 17 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi partir en séjour Select ?

JEV et ses partenaires ont développé pour l'Irlande un large réseau d'écoles publiques et privées qui permettent au participant de décider très précisément les contours de son séjour : dans le cadre « SELECT », on ne parle pas de la famille comme base du séjour, mais de l'école : chaque participant pourra choisir son école en fonction des priorités : choix de matières, de sports, d'activités culturelles ou musicales, ou encore un lieu géographique précis.

Modalités de choix de l'école

JEV et ses partenaires ont établi une sélection d'écoles permettant de répondre à tous les besoins particuliers.

Consultez la fiche technique de chaque école sur notre site Internet, www.jev-langues.fr afin d'effectuer une première sélection.

Nous vous conseillons cependant de vous rapprocher de nos conseillères, qui vous aideront en prenant en compte vos priorités, en fonction des disponibilités au moment de votre réservation.

Attention : les écoles n'acceptent qu'un nombre limité de participants ; il est donc conseillé de s'inscrire tôt.

*Pour la gamme SELECT,
vous choisissez votre destination,
les matières enseignées, pas de restriction
de contacts avec sa famille française.*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School irlandaise
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)
- Packed lunch (léger...) en semaine.



Conditions d'admission

- Etre âgé de 13 à 17 ans au moment de l'inscription.
- Effectuer sa pré-inscription sur le site et verser un acompte de 400€ .

Ces formalités effectuées, nos équipes affinent votre choix (si celui-ci n'a pas encore été arrêté), et vous pilotent dans le processus de constitution du dossier. Certaines écoles exigent un niveau de langue précis (Test à effectuer), des éléments complémentaires du dossier scolaire français, voire un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique de l'école.

C'est donc un processus d'inscription très individualisé qui se met en place.

Séjour année scolaire

A partir de 15.595 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires irlandais pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Euros pour un trimestre, à 650 Euros en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- L'achat de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les fournitures et livres scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires.
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- L'éventuelle participation aux examens en fin d'année



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).



Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

*Règlement en
plusieurs échéances
possible*

GAMME

**BOARDING
SCHOOLS**

Irlande

Année scolaire

Etre âgé de
12 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pourquoi une Boarding School ?

Tous les étudiants n'ont peut-être pas envie d'être hébergé en famille ; peut-être préféreraient-ils la vie en internat avec leurs camarades de classe ?

Dans des pays tels que l'Irlande, l'internat relève d'une tradition vieille de plusieurs siècles. Autrefois affiliés à des monastères, les enfants des bonnes familles anglaises s'y voyaient élevés et instruits dans le but d'assurer la relève du sacerdoce.

Bien qu'aujourd'hui les internats soient loin des pratiques très strictes du passé, et ne sont plus automatiquement en lien avec des structures religieuses, ils jouissent toujours d'une excellente réputation en raison de la qualité de leur enseignement.

*Pour la gamme BOARDING SCHOOLS,
contactez JEV pour connaître
les bourses possibles*

GAMME BOARDING SCHOOLS - VOIR PAGE 14

Ecole et système scolaire

Ces écoles en internat forment la « crème de la crème » du système scolaire anglo-saxon.

La multitude d'activités, les équipements, le cadre de vie, sont à l'aune de l'excellence des équipes éducatives qui encadrent les élèves. Il est possible d'inscrire un jeune dès l'âge de 12 ans et pour toute la scolarité secondaire. Ce sont ces écoles qui ouvrent leurs portes à un nombre limité de jeunes étrangers, qui vont durant leur séjour forger une éducation d'exception en même temps qu'un solide réseau de connaissances. Le participant choisit la destination, les matières enseignées ainsi que les sports pratiqués. Il en existe 3 types :

- Celles où internat et établissement d'enseignement ne font qu'un. Cette variante est la plus courante.
- Celles qui accueillent, en plus de leurs internes, des étudiants externes qui rentrent chez eux le soir.
- Celles dont l'internat ne fait pas partie intégrante de l'école. Les étudiants vivent donc ensemble dans des résidences et suivent les cours dans une école normale.

Il est important de savoir que les Boarding Schools donnent la priorité au confort de leurs étudiants. De ce fait, les chambres sont composées de 3 ou 4 lits au maximum.

Vous pouvez consulter la fiche technique de chaque école sur notre site Internet, www.jev-langues.fr.

Nous vous conseillons cependant de vous rapprocher de nos conseillères, qui vous aideront en prenant en compte vos priorités. Attention : les écoles n'acceptent qu'un nombre limité de participants ; il est donc conseillé de s'inscrire tôt.

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi
- L'intégration dans une Boarding School irlandaise
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- L'achat de l'uniforme et de la tenue de sport
- Les fournitures et livres scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires.
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- L'éventuelle participation aux examens en fin d'année
- L'aller-retour pendant les vacances de Noël obligatoire



Conditions d'admission

- Etre âgé de 12 à 18 ans au moment de l'inscription.
- Effectuer sa pré-inscription sur le site et verser un acompte de 400 €. Ces formalités effectuées, nos équipes affinent votre choix (si celui-ci n'a pas encore été arrêté), et vous pilotent dans le processus de constitution du dossier. Certaines écoles exigent un niveau de langue précis (Test à effectuer), des éléments complémentaires du dossier scolaire français, voire un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique de l'école. C'est donc un processus d'inscription très individualisé qui se met en place.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Séjour année scolaire

A partir de 18.650 €

*Tous les jeunes sont placés
dans des écoles privées
Irlandaises*

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies

Certains établissements scolaires britanniques pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Euros pour un trimestre, à 650 Euros en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

GAMME
CLASSIC

Afrique du sud

Trimestre, semestre
année scolaire

Etre âgé de
15 à 17 ans
au commencement du séjour



Pays et région d'accueil

L'Afrique du Sud est un pays contrasté, fascinant, époustouflant et terriblement attachant. On s'attache forcément à cette jeune nation « arc-en-ciel » plutôt qu'à son terrible passé. On se tourne vers le présent et l'avenir, conscients cependant des lourdes erreurs du passé. Mais, de Johannesburg au Cap, en passant par les réserves sauvages ou les nouveaux complexes hôteliers de loisirs, on découvrira un pays en pleine mutation, en marche vers son destin retrouvé !



Famille d'accueil

Bien que recevant une compensation financière, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. Vous effectuez votre inscription pour un séjour en Afrique du Sud, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt. Cependant, nous vous précisons qu'en écrasante majorité, nos participants sont accueillis en région de Cape Town.

L'Afrique du Sud est un pays contrasté, fascinant, époustouflant et terriblement attachant.



Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune / Famille, prédomine sur toute autre considération

Le programme comprend

- Accueil à l'arrivée
- Accueil en pension complète
- Les frais de scolarité
- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les assurances médicales, RC et rapatriement

Ecole et système scolaire

Pour l'enseignement secondaire, il s'apparente très largement au système britannique des « Public Schools ».

Uniformes, discipline, matières obligatoires et optionnelles (plus nombreuses au fur et à mesure que l'on avance dans le cursus scolaire), et une large place laissée aux activités culturelles et sportives en après-midi.

Conditions d'admission

- Être âgé entre 15 ans et 17 ans au commencement du séjour.
- Être bien motivé et informé des enjeux, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- De préférence, ne pas être titulaire du baccalauréat.

Encadrement

L'équipe JEV en France et ses partenaires exclusifs sudafricains sur place assurent une permanence d'urgence, 24/7.



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les frais d'uniforme (le cas échéant), de tenues de sport, d'activités spécifiques et optionnelles choisies par le participant
- Les frais de visa
- L'assurance annulation

Voyage

Nos voyages s'effectuent sur vols réguliers, individuel ou regroupé, avec prise en charge systématiquement à l'arrivée à l'aéroport de destination finale.

Formalités

Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). **Séjours 5 à 10 mois :** Visa étudiant obligatoire, payant. Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade de l'Afrique du Sud à Paris. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Attention : Le séjour doit commencer au début d'un term. Séjour possible de 5 semaines à 10 mois.

Séjour 5 semaines 4.675 €

La semaine supplémentaire 395 €

Séjour trimestre 6.395 €

Séjour semestre 9.045 €

Séjour année scolaire 12.700 €

Dates des terms :

- Du 9 octobre au 12 décembre 2018
- Du 9 janvier au 15 mars 2019
- Du 2 avril au 14 juin 2019
- Du 9 Juillet au 20 septembre 2019

Calendrier des vacances scolaire Afrique du Sud :

- Du 28 septembre au 9 octobre 2018
- Du 13 décembre 2018 au 8 janvier 2019
- Du 16 mars au 1 avril 2019
- Du 15 juin au 8 juillet 2019
- Du 21 au 30 septembre 2019

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour. Conditions assurance médicale: les sports à risque, ainsi que les "pre-existing conditions" ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire. Ni l'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour), ni l'assurance "échec aux examens" (1% supplémentaire), ne sont comprises. Elles sont optionnelles, et doivent avoir été souscrites au moment de l'inscription pour être valides.



GAMME
SELECT

Canada

De 4 à 12 semaines
Semestre ou année scolaire

Etre âgé de
14 à 18 ans
au commencement
du séjour



Les avantages du programme Select en Ontario

Nos School Districts couvrent un territoire allant de Toronto aux Niagara Falls, en passant par Hamilton.

La région est forte agréable, et la densité de population intéressante pour une parfaite immersion.

L'Ontario est également la seule destination du Canada à proposer des séjours plus courts (4 à 12 semaines).

La destination est particulièrement adaptée pour les plus jeunes, puisque largement desservie par des vols directs au départ de Paris.

Notre coordinatrice, d'origine britannique, a longtemps vécu en France et parle un français impeccable : utile lorsqu'on doit gérer des situations particulières, notamment en début de séjour.

Enfin, tous nos jeunes, et ce quelque soit la durée de leur séjour, bénéficient de deux excursions effectuées avec leur famille :

- Journée à Toronto avec montée à la CN Tower
- Journée aux Chutes du Niagara incluant une montée sur le Hornblower

**De nombreuses autres écoles sont disponibles en ligne (www.jev-langues.fr).
Consultez-nous pour disponibilités et tarifs.**

De vrais avantages :

- Choix parmi 4 écoles
- 2 excursions avec la famille d'accueil incluses : Journée à Toronto avec montée à la CN tower et journée aux Chutes du Niagara incluant une montée sur le Hornblower



*Pour la gamme SELECT,
vous choisissez votre école,
selon vos besoins*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School canadienne
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Ecole et système scolaire

Le système éducatif canadien est optimal ; en plus de favoriser le développement des jeunes étudiants, il encourage la diversité culturelle pour mettre en avant les notions de tolérance et d'ouverture d'esprit.

Nos School Districts se composent de quatre lycées différents, avec chacun leurs spécificités :

- St. Catharines Collegiate - St. Catharines, ON
- Sir Winston Churchill Secondary School - St. Catharines, ON
- Westlane Secondary School - Niagara Falls, ON
- Welland Centennial Secondary School - Welland, ON

Pour les séjours en immersion scolaire de courte durée (de 4 à 12 semaines), nos jeunes sont placés en fonction des possibilités, ils ne choisissent donc pas leur école.

Voyage

Voyage AR inclus, sur ligne régulière, en fonction de la destination de résidence de chaque participant. Accueil systématique à l'arrivée à destination.

Séjour 4 semaines	4.135 €
Séjour 5 semaines	4.695 €
Séjour 6 semaines	5.155 €
Séjour 7 semaines	5.600 €
Séjour 8 semaines	6.050 €
Séjour 10 semaines	6.935 €
Séjour 12 semaines	7.825 €
Séjour semestre	13.235 €
Séjour année scolaire	20.995 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- Les livres et fournitures scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 18 ans au moment de l'inscription.
- Niveau scolaire minimum requis : Average C
- Pas de niveau minimum requis en Anglais
- Effectuer sa pré-inscription sur le site et verser un acompte de 400 €.

Ces formalités effectuées, nos équipes affinent votre choix (si celui-ci n'a pas encore été arrêté), et vous pilotent dans le processus de constitution du dossier. Un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique de l'école, dans certains cas. C'est donc un processus d'inscription très individualisé qui se met en place.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Information sur le visa : Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). Visa obligatoire (JEV vous aide pour les formalités). Votre enfant devra se rendre personnellement au centre biométrique du Canada à Paris, obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Règlement en plusieurs échéances possible

School levies Certains établissements scolaires canadiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Euros pour un trimestre, à 650 Euros en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

GAMME
SELECT

Canada

Trimestre, semestre ou année scolaire

Etre âgé de
14 à 18 ans
au commencement
du séjour



Les avantages du programme Select en Colombie Britannique

C'est au milieu d'un bouquet de forêts, de nature sauvage et de villes urbaines, que la Colombie-Britannique se révèle et reflète un subtil mélange de modernité et de tradition. Là, sur l'île de Vancouver à l'extrême ouest du Canada, se situent Nanaimo et Qualicum, villes où l'on parle donc qu'exclusivement l'Anglais. Par ailleurs, l'île de Vancouver assume avec fierté son héritage anglo-saxon ; les cottages et autres salons de thé n'appartiennent pas simplement au décor, mais constituent une identité culturelle profondément britannique.

Ce décor idyllique n'est rien en comparaison de l'incroyable gamme d'activités culturelles et sportives que nos écoles proposent : rafting, mini-programmes de découverte de la faune et de la flore (camping sur 3 à 4 jours), incluant : pêche, voile, ski, snow-boarding, équitation, océanologie, étude du milieu marin, whale watching, etc.

Côté culture, visites de Vancouver, musicologie (Classique et Jazz, Diana Krall est originaire de Nanaimo et y anime toujours des ateliers jazz), théâtre, danse, production musicale et cinématographique...

Avec ces programmes, JEV Langues vous propose donc d'allier la beauté du décor canadien à l'apprentissage de l'Anglais en totale immersion, tout en pratiquant des activités passionnantes.

**De nombreuses autres écoles sont disponibles en ligne (www.jev-langues.fr).
Consultez-nous pour disponibilités et tarifs.**

De vrais avantages :

- Choix parmi 6 écoles du district de Nanaimo et les deux écoles du district de Qualicum
- Pas de restrictions de contact avec sa famille française
- Titulaires du Baccalauréat acceptés



*Pour la gamme SELECT,
vous choisissez votre école,
selon vos besoins*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School canadienne
- Les assurances (voir encadré "assurances" pour plus de détails)

Ecole et système scolaire

Qu'il s'agisse de sports ou des cours spécialisés (théâtre, cuisine, Jazz, ...), la très grande palette de choix vous permet de personnaliser votre emploi du temps scolaire selon vos goûts. (Si vous souhaitez avoir un aperçu des cours proposés par chaque établissement, vous pouvez consulter les descriptifs d'écoles sur notre site Internet).

Les semestres s'organisent autour de 4 cours de 60 à 80 minutes chacun. 2 cours sont obligatoires, et 2 sont en option (vaste gamme possible, consultez notre site Internet). C'est donc votre liste de vœux en terme de cours optionnels qui détermine votre placement dans un établissement plutôt qu'un autre.

Le système éducatif canadien est optimal ; en plus de favoriser le développement des jeunes étudiants, il encourage la diversité culturelle pour mettre en avant les notions de tolérance et d'ouverture d'esprit. La qualité de l'enseignement, elle, a été saluée par les Nations-Unies et le Programme PISA ("Programme académique pour le suivi des acquis des élèves"). L'excellence de leurs performances académiques les placent aujourd'hui dans le top 10 des matières telles que la lecture, les mathématiques, et les sciences.

Voyage

Voyage AR inclus, sur ligne régulière, en fonction de la destination de résidence de chaque participant. Accueil systématique à l'arrivée à destination.

Qualicum School District	Trimestre	9.995 €
	Semestre	13.235 €
	Année scolaire	20.995 €
Nanaimo School District	Semestre	13.125 €
	Année scolaire	20.995 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

School levies Certains établissements scolaires canadiens pratiquent une politique de "taxes scolaires". Ce sont les "school levies". Ils financent l'accès à certains équipements spécifiques, certaines activités ou services bien précis, tels les frais de location de cassier, les manuels scolaires, le coût de certaines activités sportives, etc. Il faut compter entre 200 Euros pour un trimestre, à 650 Euros en moyenne pour une année complète. Ces frais ne sont pas compris dans le prix du séjour, car ils ne sont pas systématiques et varient d'un établissement à l'autre. Ils doivent cependant être pris en compte dans votre budget global, par précaution.

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les "school lunches" en semaine
- Les livres et fournitures scolaires
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Les frais de visa

Conditions d'admission

- Etre âgé de 14 à 18 ans au moment de l'inscription.
- Niveau scolaire minimum requis : Average C
- Pas de niveau minimum requis en Anglais
- Effectuer sa pré-inscription sur le site et verser un acompte de 400 €.

Ces formalités effectuées, nos équipes affinent votre choix (si celui-ci n'a pas encore été arrêté), et vous pilotent dans le processus de constitution du dossier. Un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique de l'école, dans certains cas. C'est donc un processus d'inscription très individualisé qui se met en place.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Information sur le visa : Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). Visa obligatoire (JEV vous aide pour les formalités). Votre enfant devra se rendre personnellement au centre biométrique du Canada à Paris, obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

*Règlement en
plusieurs échéances
possible*

GAMME
CLASSIC

Scandinavie

Trimestre, semestre
année scolaire

Etre âgé de
16 à 18 ans
au commencement du séjour



Pays et région d'accueil

La Scandinavie attire chaque année un nombre plus important de jeunes ayant déjà une maîtrise correcte de l'anglais (toutes nos familles parlent anglais), mais qui en plus souhaitent découvrir le modèle social nordeuropéen, l'excellence du système scolaire, mais aussi s'initier à une langue nouvelle. Nos possibilités d'accueil s'étendent d'ailleurs sur toute la Scandinavie : Danemark, Suède, Finlande et Norvège. Il va sans dire que, bien que vivant dans un pays où les grosses chaleurs se font rares, les Scandinaves sont conviviaux et accueillants. Que vous souhaitiez faire une virée dans les immenses forêts, observer les aurores boréales, ou tout simplement vous détendre dans le sauna par les journées d'hiver, les Scandinaves partageront toujours ces moments avec vous de bon cœur.



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. La priorité est donnée au partage des centres d'intérêts, et vous pourrez être placé à tout endroit du pays d'accueil choisi. Vous effectuez votre inscription en précisant le pays choisi, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit pour une ville en particulier. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt.

Nos possibilités d'accueil s'étendent sur toute la Scandinavie : Danemark, Suède, Finlande et Norvège.



Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune / Famille, prédomine sur toute autre considération

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting à l'arrivée pour les séjours concernés

Le programme ne comprend pas

- Le transport public local (compter 10 € par semaine)
- L'argent de poche
- Les school lunches les jours de semaine
- Les éventuelles dépenses d'habillement
- L'assurance annulation

Ecole et système scolaire

Nos jeunes sont placés dans les classes du secondaire. Les cours sont enseignés dans la langue du pays. Nos jeunes sont toujours étonnés du fonctionnement du système scolaire dans les pays nordiques, et découvrent que l'on peut apprendre énormément tout en ayant un rapport totalement différent à l'École et aux Enseignants.

Voyage

Il est inclus au départ de Paris, jusqu'à la destination finale, en fonction du lieu de placement.

Départ de Paris en fin de matinée (Préacheminements province possibles). Sur place accueil à l'arrivée et transfert jusqu'à la famille d'accueil compris.

Conditions d'admission

- Etre âgé entre 16 à 18 ans au commencement du séjour.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- Etre informé et conscient des enjeux d'un tel séjour, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité est obligatoire. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Régimes/allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.



Séjour trimestre

5.860 €

Séjour semestre

7.090 €

Séjour année scolaire

8.370 €

**OPTIONS
GEOGRAPHIQUES
POSSIBLES :
Stockholm et Oslo**

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Assurance responsabilité civile et rapatriement inclus. Assurance médicale via la C.E.A.M. (Carte Européenne d'Assurance Maladie) délivrée par votre caisse primaire d'assurance maladie).

GAMME
CLASSIC

Espagne

Trimestre, semestre
année scolaire

Etre âgé de
15 à 18 ans
au commencement du séjour



Pays et région d'accueil

L'Espagne constitue la réponse la plus « pratique » à une immersion de longue durée en langue espagnole. Mais pas forcément la plus évidente, car la proximité physique, lors d'un séjour long, peut inciter à des rencontres ou des retours réguliers qui peuvent ne pas être bénéfiques à une bonne insertion dans la famille d'accueil. A cette réserve près, les trésors culturels, les traditions, mais aussi le modernisme de l'Espagne constitue autant d'attraits pour qui veut y passer un semestre ou une année. D'ailleurs, la mosaïque des régions espagnoles se retrouve dans la diversité des populations, chacune souvent très attachée à ses traditions locales, et ses différences. Mais, par-delà ces contrastes, les Espagnols partageront leur richesse humaine, en vous ouvrant leurs bras et leur foyer.



Famille d'accueil

Toutes nos familles s'engagent à parler le Castillan à la maison, sauf demande particulière de la part de notre participant. (Il est ainsi possible de passer son année en Catalogne, par exemple ; nous consulter). Autrement, immersion familiale et enseignement s'effectueront dans un environnement linguistique castillan. Vous effectuez votre inscription pour un séjour en Espagne, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt, ainsi que selon vos demandes linguistiques.

L'Espagne constitue la réponse la plus « pratique » à une immersion de longue durée en langue espagnole.



*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune /
Famille, prédomine sur
toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting à l'arrivée pour les séjours concernés

Le programme ne comprend pas

- Le transport public local
- L'argent de poche
- L'assurance annulation



Ecole et système scolaire

L'enseignement secondaire espagnol se divise en deux cycles : Enseignement Scolaire Obligatoire (ESO) de 12 à 16 ans, et Baccalauréat de 17 à 18 ans. Les cours sont concentrés sur la matinée (8H00 à 14H00), sauf en Catalogne, le cas échéant. Les matières enseignées en ESO sont les mêmes pour tous ; il existe en revanche 4 filières principales pour les deux années de Baccalauréat, en préparation aux études supérieures et futures filières professionnelles.



Voyage

Le voyage individuel ou regroupé est inclus au départ de Paris, jusqu'à la destination finale, en fonction du lieu de placement.

Départ de Paris en fin de matinée (préacheminements province possibles). Sur place accueil à l'arrivée et transfert jusqu'à la famille d'accueil compris.

Conditions d'admission

- Être âgé entre 15 à 18 ans au commencement du séjour (Quelques dérogations sont parfois possibles, nous consulter).
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en espagnol (avoir un minimum de 2 ans d'espagnol).
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Régimes/allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.



Séjour trimestre

7.080 €

Séjour semestre

8.410 €

Séjour année scolaire

10.800 €

**OPTIONS
GEOGRAPHIQUES
POSSIBLES :
Alicante et Cádiz**

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

CÔÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Assurance responsabilité civile et rapatriement incluses. Assurance médicale via la C.E.A.M. (Carte Européenne d'Assurance Maladie) délivrée par votre caisse primaire d'assurance maladie).

GAMME
CLASSIC

Chili

Trimestre, semestre
année scolaire

Etre âgé de
15 à 17 ans
au commencement
du séjour



Pays et région d'accueil

Idéalement situé sur la côte ouest de l'Amérique du sud, le Chili est la destination incontournable pour qui veut à la fois maîtriser l'espagnol et l'anglais, tout en découvrant la richesse des pays latins. Bordé par le Pérou, la Bolivie et l'Argentine, le Chili est fort d'une population jeune et dynamique concentrée en particulier sur la capitale de Santiago du Chili.

Le Chili est la destination incontournable pour qui veut à la fois maîtriser l'espagnol et l'anglais



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. C'est donc en membre à part entière de la famille que vous serez accueilli : nos jeunes parlent d'ailleurs de leur « mère » ou de leur « frère » d'accueil. A vous donc de prendre toute votre place, en participant activement à toutes les activités familiales.

Vous effectuez votre inscription pour un séjour aux Chili, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil.

Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt.



Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune / Famille, prédomine sur toute autre considération

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting à l'arrivée pour les séjours concernés

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les frais d'uniforme, de tenues de sport, d'activités spécifiques et optionnelles choisies par le participant
- Les frais de visa
- L'assurance annulation

Ecole et système scolaire

Le séjour commence par un programme de 3 semaines d'orientation et d'immersion à Santiago City.

Pendant ces 3 semaines les étudiants suivent des cours intensifs d'espagnol et se familiarisent avec la culture Chilienne. Les étudiants sont accueillis par des familles temporaires. Les étudiants rejoignent leur famille d'accueil finale après les 3 semaines d'orientation et d'immersion.

Vous intégrez un High School du système public, dans une classe correspondant à votre niveau en France, mais également en fonction de votre âge et de votre maîtrise de l'espagnol.

Voyage

Vols AR Paris-Destination finale, sur ligne régulière. Voyage individuel ou regroupé.



Conditions d'admission

- Être âgé entre 15 et 17 ans au commencement du séjour.
- Ne pas être titulaire du Baccalauréat.
- Être d'un bon niveau scolaire général (sur les trois dernières années en cours). "B" average requis.
- Prouver sa motivation lors de l'entretien.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en espagnol.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour. **Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.** Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). Visa obligatoire, payant (JEV vous aide pour les formalités). Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade du Chili à Paris. Cette formalité est indispensable. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Règlement en plusieurs échéances possible

Séjour trimestre

2 mars 2019 au 25 mai 2019
ou 27 juillet 2019 au 19 octobre 2019

6.320 €

Séjour semestre

23 février 2019 au 6 juillet 2019
ou 20 juillet 2019 au 7 décembre 2019

8.995 €

Séjour année scolaire

23 février 2019 au 7 décembre 2019
ou 20 juillet 2019 au 28 juin 2020

13.435 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Les assurances responsabilité civile, rapatriement et médicale sont incluses. Conditions assurance médicale : les sports à risque, ainsi que les « Pre-existing conditions » ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire.

GAMME
CLASSIC

Mexique

Semestre
année scolaire

Etre âgé de
15 à 17 ans
au commencement du séjour



Pays et région d'accueil

Un grand pays d'expression espagnole (112 millions d'habitants, dont 20 millions à Mexico City, 150 ethnies différentes). Second pays d'Amérique du Sud pour sa population, troisième pour sa superficie, et quatorzième puissance économique mondiale. Le décor est planté : la destination est une belle alternative à l'Espagne, forte de son image « nouveau monde », et de son dynamisme. Le Mexique attire aussi par son histoire préhispanique. (Aztèques, Maya).

La destination est une belle alternative à l'Espagne, forte de son image « nouveau monde », de son dynamisme.



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous.

Vous effectuez votre inscription pour un séjour au Mexique, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil.

Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt. Cependant, nous vous précisons qu'en écrasante majorité, nos participants sont accueillis sur l'île du nord, principalement en région de Mexico City. (Quelques accueils possibles à Guadalajara).



Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune / Famille, prédomine sur toute autre considération

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting à l'arrivée pour les séjours concernés

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les repas scolaires, lorsque nécessaire
- Les frais d'uniforme, de tenues de sport, d'activités spécifiques et optionnelles choisies par le participant
- L'assurance annulation
- Les frais de visa

Ecole et système scolaire

L'année scolaire court de septembre à juin ; du lundi au vendredi, parfois aussi le samedi matin. Les cours se déroulent sur la matinée (8H00 à 14H00). On rentre chez soi pour y déjeuner et... faire la sieste. Le reste de la journée est consacré aux activités culturelles et sportives.

Voyage

Nos voyages s'effectuent sur vols réguliers, individuel ou regroupé, avec prise en charge systématiquement à l'arrivée à l'aéroport de destination.

Conditions d'admission

- Etre âgé entre 15 et 17 ans au commencement du séjour (Quelques exceptions sont possibles en fonction de la qualité du dossier et des disponibilités).
- Etre bien motivé et informé des enjeux, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en espagnol.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.

Encadrement

Notre partenaire mexicain sur place et l'équipe de JEV en France assurent une permanence d'urgence, 24/7.



Formalités

Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). Visa étudiant obligatoire (JEV vous aide pour les formalités). Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade du Mexique à Paris. Cette formalité est indispensable. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Séjour semestre

8.995 €

Séjour année scolaire

10.435 €

*Réglement en plusieurs
échéances possible*

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Les assurances responsabilité civile, rapatriement et médicale sont incluses. Conditions assurance médicale : les sports à risque, ainsi que les « Pre-existing conditions » ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite.

Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire.

GAMME
CLASSIC

Brésil

Semestre année scolaire

Etre âgé de
15 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pays et région d'accueil

Le Brésil fait incontestablement partie des nations montantes avec lesquelles il faudra compter dans les décennies à venir. Les échanges commerciaux avec ce grand pays vont aller croissant ; ce séjour constitue une excellente occasion de s'y préparer ! Par ailleurs, dire que les Brésiliens sont chaleureux est peu dire ! Les familles ont toujours à coeur de faire partager leur culture, leur énergie, leur gastronomie et leur football avec leurs hôtes français !



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. C'est donc en membre à part entière de la famille que vous serez accueilli : nos jeunes parlent d'ailleurs de leur « mère » ou de leur « frère » d'accueil. A vous donc de prendre toute votre place, en participant activement à toutes les activités familiales. Vous effectuez votre inscription pour un séjour au Brésil, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt.

Cependant, nous vous précisons qu'en écrasante majorité, nos participants sont accueillis en région de Sao Paulo, Rio de Janeiro ou Salvador.

Le Brésil fait partie des nations montantes avec lesquelles il faudra compter dans les décennies à venir.



*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune /
Famille, prédomine sur
toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting à l'arrivée pour les séjours concernés
- 10 heures de cours intensifs de portugais sont également incluses

Ecole et système scolaire

Nos jeunes sont placés dans les classes du secondaire brésilien (enseignement moyen). Il peut arriver que certaines familles d'accueil souhaitent que le jeune français soit scolarisé dans un établissement privé. Les parents sont informés au moment du placement. S'ils acceptent le placement, un supplément sera à prévoir. 10 heures de cours intensifs de portugais sont également incluses.

Conditions d'admission

- Etre âgé entre 15 et 18 ans au commencement du séjour (Exceptions possibles après étude au cas par cas). Il n'est pas nécessaire de parler portugais pour s'inscrire.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en anglais, une connaissance de langue portugaise est souhaitable.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.

Encadrement

Notre partenaire brésilien sur place et l'équipe de JEV en France assurent une permanence d'urgence, 24/7.



Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les frais d'uniforme, de tenues de sport, d'activités spécifiques et optionnelles choisies par le participant
- Les frais de visa
- L'assurance annulation

Voyage

Vols AR Paris-Destination finale, sur ligne régulière. Voyage individuel ou regroupé.

Formalités

Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). Visa étudiant obligatoire (JEV vous aide pour les formalités). Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade du Brésil à Paris. Cette formalité est indispensable. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Séjour semestre

9.395 €

Séjour année scolaire

10.795 €

Règlement en plusieurs échéances possible

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Les assurances responsabilité civile, rapatriement et médicale sont incluses. Conditions assurance médicale : les sports à risque, ainsi que les « Pre-existing conditions » ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite.

Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire.

GAMME
CLASSIC

Italie

Trimestre, semestre
année scolaire

Etre âgé de
15 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pays et région d'accueil

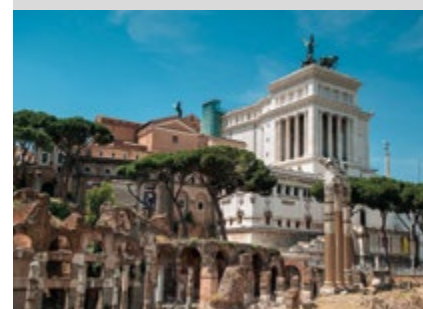
Pays de contrastes s'il en est, à la pointe de la modernité dans les arts, le design, la mode, L'Italie est riche de millénaires de culture et d'histoire. Tout en se familiarisant avec la langue et l'Italie d'aujourd'hui, nos participants profiteront d'un formidable bain culturel et historique dans le berceau de notre civilisation. Les familles italiennes, fidèles à la tradition d'accueil bénévole des séjours scolarité, auront à coeur d'ouvrir leur domicile et d'accueillir le participant qu'elles auront choisi comme un membre à part entière de leur famille.



Famille d'accueil

Vous pourrez être placé n'importe où en Italie, la priorité étant donnée aux centres d'intérêt stipulés dans votre dossier d'inscription. Toutes les familles sont préalablement visitées, en liaison directe avec le conseiller local qui suivra votre bonne intégration en famille et à l'école. Vous effectuez votre inscription pour un séjour en Italie, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt.

Pays de contrastes à la pointe de la modernité, L'Italie est riche de millénaires de culture et d'histoire.



*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune /
Famille, prédomine sur
toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille, demi-pension en semaine, pension complète de w-end
- Les assurances médicales, RC et rapatriement

Ecole et système scolaire

La scolarité se répartit entre école primaire, collège et lycée. Nos jeunes sont intégrés dans des lycées. Les matières communes à toutes les filières sont : italien, maths, physique, histoire et sport. On choisit également une filière, chacune proposant des matières spécifiques :

- **Liceo Scientifico** : latin, histoire, philosophie, biologie, chimie, histoire de l'art et informatique.
 - **Liceo Classico** : grec, latin, philosophie, biologie et histoire de l'art
 - **Liceo Linguistico** : 2 langues étrangères en plus de l'anglais, philosophie, biologie, chimie et histoire de l'art.
 - **Liceo Tecnico e Commerciale** : économie, comptabilité et droit.
- Notre partenaire conseille aux étudiants d'avoir un minimum de deux ans d'italien ainsi qu'un niveau intermédiaire en anglais.

Conditions d'admission

- Être âgé entre 15 à 18 ans au commencement du séjour (quelques dérogations sont parfois possibles, nous consulter).
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en italien.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour. **Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.** Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Régimes/allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.



Séjour trimestre

6.580 €

Séjour semestre

7.810 €

Séjour année scolaire

8.850 €

**OPTIONS
GEOGRAPHIQUES
POSSIBLES :**
Venise et Florence

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Assurance responsabilité civile et rapatriement incluses. Assurance médicale via la C.E.A.M. (Carte Européenne d'Assurance Maladie) délivrée par votre caisse primaire d'assurance maladie).

Le programme ne comprend pas

- Le transport public local
- L'argent de poche
- L'assurance annulation

Voyage

Le voyage individuel ou regroupé est inclus au départ de Paris, jusqu'à la destination finale, en fonction du lieu de placement. Départ de Paris en fin de matinée (préacheminements province possibles). Sur place accueil à l'arrivée et transfert jusqu'à la famille d'accueil compris.

Formalités

Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

GAMME

CLASSIC

Allemagne

Trimestre, semestre
année scolaire

Etre âgé de
14 à 17 ans
au commencement du séjour



Pays et région d'accueil

L'Allemagne est plus que jamais au coeur de l'Europe. Forte de ses traditions, mais résolument tournée vers l'avenir, elle demeure à la pointe de toutes les innovations : de son modèle industriel à son avantgardisme culturel, ou de la prise de conscience écologique collective, elle reste un partenaire privilégié, ce qui justifie pleinement que l'on souhaite maîtriser la langue de Goethe.

L'Allemagne est plus que jamais au coeur de l'Europe. Forte de ses traditions, mais résolument tournée vers l'avenir.



Famille d'accueil

Entièrement bénévole, elle vous ouvre son foyer pour le plaisir de partager son quotidien avec vous, mais aussi pour tout ce que vous saurez lui apporter de votre propre pays et de votre culture. La priorité est donnée au partage des centres d'intérêts, et vous pourrez être placé à tout endroit du pays d'accueil choisi. Vous effectuez votre inscription en précisant le pays choisi, sans pouvoir émettre quelque préférence géographique que ce soit pour une ville en particulier. Tous les efforts sont concentrés sur une harmonie des profils du jeune et de la famille d'accueil. Vous serez donc placé dans la famille correspondant le mieux à votre dossier, et à vos centres d'intérêt.



Pour la gamme CLASSIC, l'appariement Jeune / Famille, prédomine sur toute autre considération

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting à l'arrivée pour les séjours concernés

Ecole et système scolaire

Comme en France, la scolarité se répartit entre école primaire, collège et Lycée. Nos jeunes sont intégrés en Lycée (Gymnasium).

Conditions d'admission

- Être âgé entre 14 et 17 ans au commencement du séjour (Quelques dérogations sont parfois possibles, nous consulter).
- Une bonne connaissance préalable de l'allemand est indispensable pour bien profiter de cette expérience d'immersion scolaire et familiale.
- Avoir un niveau scolaire correct et des bases validées en allemand.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.



Séjour trimestre

6.580 €

Séjour semestre

7.810 €

Séjour année scolaire

8.850 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Assurance responsabilité civile et rapatriement incluses. Assurance médicale via la C.E.A.M. (Carte Européenne d'Assurance Maladie) délivrée par votre caisse primaire d'assurance maladie).

Le programme ne comprend pas

- Le transport public local
- L'argent de poche
- L'assurance annulation
- Les activités optionnelles

Voyage

Le voyage individuel ou regroupé est inclus au départ de Paris, jusqu'à la destination finale.

Voyage en train direct ou en avion en fonction du lieu de placement. (Préacheminements province possible). Sur place accueil à l'arrivée et transfert jusqu'à la famille d'accueil compris.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Régimes/allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.



Réglement en plusieurs échéances possible

GAMME
CLASSIC

Japon

Semestre ou année scolaire

Etre âgé de
15 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pays et région d'accueil

Aussi moderne que traditionnel le pays du soleil levant est une source de fascination à bien des égards ! Troisième plus grande puissance économique au monde avec environ 127 millions d'habitants ; l'archipel du Japon se compose de 4 îles principales : Hokkaido, Honshu, Shikoku et Kyushu.

La langue japonaise a tout pour séduire : une civilisation ancestrale, une culture unique, une gastronomie subtile et raffinée, ainsi qu'une philosophie de vie différente de la mentalité occidentale !

Cette richesse culturelle est encadrée par un système éducatif particulièrement strict. La discipline et le respect font partie intégrante du système scolaire japonais et ont pour effet de préparer les élèves au monde du travail. Le Peuple : les japonais sont accueillants, très attirés par les cultures occidentales, et plus particulièrement la culture française. Ils auront à coeur de vous recevoir, de partager avec vous leur quotidien, en souhaitant également apprendre le plus possible sur vous, votre famille en France, et vos habitudes.

La discipline et le respect font partie intégrante du système scolaire japonais !



Ecole et système scolaire

Le système éducatif japonais étant très élitiste, il est réputé pour sa rigueur et sa discipline. Les élèves sont très assidus et travailleurs, et vouent un infini respect à leurs professeurs.

L'année scolaire est divisée en trois trimestres (avril-juillet / septembre-décembre / janvier-mars). Les élèves Japonais ont cours du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 et deux samedis matins par mois. De nombreux élèves prennent des cours privés complémentaires le soir pour augmenter leurs chances d'entrer dans la meilleure université.

De plus, une place importante est réservée aux sports et aux arts (arts plastiques, peinture, danse, musique...). Vous aurez donc l'occasion, outre les matières traditionnelles, de vous familiariser avec de nouveaux sports, ou de développer vos talents artistiques.

Même si la majorité des lycées sont mixtes tous ne le sont pas, il reste donc des écoles pour filles et des écoles pour garçons. Le port de l'uniforme est obligatoire dans la majorité des établissements scolaires. Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. Les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques.

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Destination finale aller-retour (transports domestiques inclus)
- La prestation de sélection, d'accueil et de suivi de la famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- L'intégration dans une High School Japonaise
- Assurance médicale, RC et rapatriement incluses
- Orientation meeting à l'arrivée

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les éventuelles sorties culturelles et voyages scolaires
- L'assurance annulation, optionnelle (voir encadré "assurance annulation")
- Le supplément pour allergies et/ou régimes spéciaux (voir encadré "régimes / allergies")
- Les frais de visa
- Les frais de nourriture durant l'orientation meeting

Conditions d'admission

- Etre âgé entre 15 et 18 ans et demi au commencement du séjour.
- Ne pas être titulaire du baccalauréat.
- Pas de tatouages, même non visibles.
- Pas de piercings (doivent être enlevés avant l'arrivée, et ne jamais être remis durant le séjour).
- Pour les garçons, pas de cheveux longs (on doit voir les oreilles), pas de barbe, pas de moustache.
- Mesurer maximum 1m90 et avoir un BMI (Body Mass Index) inférieur à 30.
- Grades : average B.
- Notions de japonais requises et niveau correct de conversation en anglais.
- Maturité des étudiants demandée (confiance en soi, adaptabilité, etc.)
- Bonne santé physique et mentale.
- Aucuns antécédents psychologiques acceptés, même réglés au moment du départ.
- Pas de maladies chroniques acceptées.
- Allergies médicales : acceptation sous condition.
- Nourriture : le participant doit être prêt à manger riz, pain, nouilles de riz, pâtes, produits laitiers, fruits, poisson et viande. (Végétariens, etc non acceptés. Au motif de l'importance de la nourriture dans la culture japonaise ; impossible de s'intégrer, sans suivre les habitudes culinaires de la famille d'accueil).
- Argent de poche : Le participant doit budgéter entre 30.000 et 35.000 Yen par mois d'argent de poche, soit 220 à 260 €
- Être bien motivé et informé des enjeux, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme très particulier.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.



Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour.

Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Formalités

Un passeport biométrique en cours de validité (durée d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour) est obligatoire.

Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire, de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Ce type de séjour nécessite l'obtention d'un visa. JEV vous accompagne dans les démarches auprès des services d'immigration de l'ambassade du Japon.

Séjour semestre

9.735 €

Séjour année scolaire

12.195 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour. Conditions assurance médicale : les sports à risque, ainsi que les « pre-existing conditions » ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire. Ni l'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour), ni l'assurance "échec aux examens" (1% supplémentaire), ne sont comprises. Elles sont optionnelles, et doivent avoir été souscrites.

GAMME
CLASSIC

Chine

Semestre année scolaire

Etre âgé de
16 à 18 ans
au commencement
du séjour



Pays et région d'accueil

La Chine s'est éveillée, au point d'être devenue incontournable et d'impacter notre vie au quotidien. Le poids de son commerce et de son industrie ne peut qu'interpeller les générations montantes : apprendre le Mandarin, comprendre ce peuple, sont d'ores et déjà des enjeux pour tous ceux qui ont les yeux rivés sur leur avenir professionnel. Avec ses 33 régions, presque 10 millions de kilomètres carrés et une population qui tend vers le milliard et demi d'individus (1 chinois naît chaque seconde ou presque...), il n'y a pas une Chine mais un pays aux multiples facettes, cultures et climats, dont la découverte vous fascinera.

Famille d'accueil

Les Chinois sont accueillants, très attirés par les cultures occidentales, et plus particulièrement la culture française. Entièrement bénévole, elle a à cœur de vous recevoir, de partager avec vous leur quotidien, en souhaitant aussi apprendre également le plus possible sur vous, votre famille en France, et vos habitudes. La communication nécessite de la patience, même s'il sera possible de parler anglais avec l'adolescent de la famille.

Nos correspondants placent nos jeunes dans des catégories socioprofessionnelles plutôt aisées, avec un adolescent sensiblement du même âge.



*Pour la gamme CLASSIC,
l'appariement Jeune /
Famille, prédomine sur
toute autre considération*

Le programme comprend

- Le voyage Paris - Zone d'Accueil, et retour
- Les frais de scolarité
- L'hébergement en famille (en demi-pension la semaine, et pension complète le w-end)
- Les assurances médicales, RC et rapatriement
- L'orientation meeting (individuel ou groupé) à l'arrivée pour les séjours concernés

Ecole et système scolaire

Le port de l'uniforme est obligatoire. Chacun devra suivre le règlement intérieur : la participation aux cours est obligatoire, et notre participant sera soumis aux mêmes règles que ses camarades de classe. Les jeunes sont intégrés dans une classe équivalente à leur niveau en France, en fonction de leur âge et leurs compétences linguistiques.

Conditions d'admission

- Être âgé entre 16 et 18 ans au commencement du séjour.
(Quelques exceptions sont possibles en fonction de la qualité du dossier et des disponibilités).
- Être bien motivé et informé des enjeux, et donc avoir les qualités d'adaptation nécessaires à ce type de programme très particulier.
- Avoir un niveau scolaire correct, des bases validées en anglais et en mandarin.
- JEV se base également sur les appréciations des professeurs du participant en France, qui doivent remplir et valider le dossier scolaire qui servira à l'inscription dans l'établissement scolaire.

Encadrement

L'encadrement et le suivi sur place sont assurés par le conseiller local de l'accueil ; c'est ce conseiller qui aura préalablement visité et sélectionné la famille d'accueil, procédé à l'inscription scolaire, et qui supervisera le séjour du participant durant tout son séjour. **Chaque jeune dispose du numéro de téléphone personnel de son conseiller local. Notre organisme partenaire met également un numéro d'appel d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.** Il en va de même pour JEV. Participant et parents peuvent donc joindre le service d'urgence à tout moment, mais exclusivement durant le séjour de votre enfant. (les autres sujets étant traités aux heures de bureau).

Le programme ne comprend pas

- L'argent de poche
- Les school lunches en semaine
- Les éventuels frais de transports publics locaux
- Les frais d'uniforme, de tenues de sport, d'activités spécifiques et optionnelles choisies par le participant
- Les frais de visa
- L'assurance annulation

Voyage

Vols AR Paris-Destination finale, sur ligne régulière.
Voyage individuel ou regroupé.



Formalités

Passeport biométrique en cours de validité (date d'expiration supérieure d'au moins 6 mois à la date de retour). Visa étudiant obligatoire (JEV vous aide pour les formalités). Pour l'obtention du visa, vous aurez à vous rendre personnellement, à deux reprises, accompagné de votre enfant, à l'Ambassade de Chine à Paris. Après ces deux rendez-vous, le visa pourra être récupéré par toute personne en détention du récépissé délivré. Cette formalité est indispensable. Le participant devra également être porteur d'une autorisation de sortie de territoire et de la copie de la pièce d'identité du parent ayant signé le document.

Régimes/allergies

REGIMES SPECIAUX : soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant.

ALLERGIES : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant. Il en va de même en cas de phobie des animaux.

Séjour semestre

9.595 €

Séjour année scolaire

11.435 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

COÛT DES TAXES AÉRIENNES : le montant des taxes aériennes sera communiqué au moment de la réservation du billet d'avion. Les dates et tarifs susmentionnés sont à titre indicatif et peuvent être sujets à modifications.

Assurances

Chaque participant bénéficie d'une assurance RC (responsabilité civile) et rapatriement, ainsi que d'une assurance médicale couvrant un possible accident ou une maladie contractée durant le séjour. Conditions assurance médicale: les sports à risque, ainsi que les "pre-existing conditions" ne sont pas inclus. Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire. Ni l'assurance annulation couvrant un risque imprévu et imprévisible (3% du prix du séjour), ni l'assurance "échec aux examens" (1% supplémentaire), ne sont comprises. Elles sont optionnelles, et doivent avoir été souscrites au moment de l'inscription pour être valides.

The Mirror Exchange Program

Etre âgé de 15 à 17 ans
au commencement du séjour



Partir en Australie, puis Accueillir son correspondant Australien en retour...

JEV vous propose son programme unique de véritable échange entre jeunes australiens et français.

Dans l'esprit, tout est équivalent à notre programme de courte durée (12 semaines, pages 18 et 19 de notre brochure) vers l'Australie ; mais en contrepartie d'un prix diminué, le jeune français s'engage à recevoir son correspondant australien pour une durée équivalente, de novembre à janvier, après avoir été accueilli de juin à août.

Outre ce prix réduit, le « Mirror Exchange » permet de renforcer les liens entre les deux adolescents, et renforce l'idée d'une amitié qui se construit dans la durée.

La notion d'échange, et ses implications contractuelles

Ce programme est différent de tous les autres proposés par JEV

Postuler ne signifie pas être admis.

L'engagement contractuel d'exécuter l'échange ne sera acté par JEV qu'au moment où le partenaire australien aura validé l'appariement

Pour le cas où le jeune ne serait pas retenu, faute de « buddy » australien, l'acompte versé sera remboursé, ou à valoir sur un autre programme.

Séjour 12 semaines

(et accueil d'un jeune australien)

6.195 €

Pour connaître les dates et tarifs exacts de nos séjours, veuillez vous référer au site internet www.jev-langues.fr

Conditions d'admission

- Etre âgé de 15 à 17 ans au moment du départ
- Avoir un niveau d'anglais intermédiaire à supérieur
- Avoir rempli son dossier et prouvé sa motivation lors de l'entretien

Conditions d'exécution du contrat

Prendre l'engagement formel sur l'honneur d'accueillir le jeune australien, en retour du séjour que le participant aura effectué. (Signé par les deux parents)

Si, pour une cause imprévu et imprévisible, la famille française ne pouvait exécuter sa promesse d'accueillir en retour, le delta entre le prix de l'échange et du séjour traditionnel 12 semaines serait facturé. Toutes les conditions générales décrites aux pages 16 et 17 (Présentation des programmes en Australie) ainsi que les rubriques « Le programme comprend », « Le programme ne comprend pas », « Encadrement », et « Formalités » des pages 18 et 19 s'appliquent.

ATTENTION : le nombre de places est strictement limité. Il dépend du nombre de jeunes australiens ayant postulé au programme. Il est prudent de réserver TRES tôt.

PRÉACHEMINEMENTS

Les préacheminements sont majoritairement assurés par train (priorité aux TGV), le service voyages de JEV organise le trajet en liaison avec les parents : train direct avec accueil à l'arrivée.

Les transferts depuis certaines villes (pour des questions de desserte ou d'horaires de correspondance vers la destination à l'étranger) ne peuvent être assurés que par avion : le tarif « préacheminement avion » s'impose alors. Si le participant est âgé de moins de 12 ans, il voyagera en UM (Mineur non accompagné). Ce service est inclus dans notre tarif.

Même si la ville permet un voyage par train, des parents peuvent cependant opter pour un voyage avion, lorsque celui-ci est disponible. Le tarif « préacheminement avion » s'applique alors. Un service « Jeune accompagné » est disponible pour les 12-17 ans, avec un supplément de 40 € par vol.

PRÉACHEMINEMENTS DES SÉJOURS

PRÉACHEMINEMENTS TRAIN

DÉPT	VILLES - ZONE A	TARIFS
16	Angoulême	235 €
90	Belfort-Montbéliard	
25	Besançon	
33	Bordeaux	
21	Dijon	
38	Grenoble (Via Lyon)	
17	La Rochelle	
53	Laval	
87	Limoges	
69	Lyon	
86	Poitiers	
26	Valence	

DÉPT	VILLES - ZONE C	TARIFS
34	Montpellier	235 €
30	Nîmes	

DÉPT	VILLES - ZONE B	TARIFS
13	Aix en Provence	235 €
49	Angers	
84	Avignon	
18	Bourges/Vierzon	
29	Brest	
14	Caen	
51	Champagne-Ardennes TGV	
72	Le Mans	
45	Les Aubrais (Orléans)	
57	Lorraine TGV	
13	Marseille TGV	
44	Nantes	
29	Quimper	
35	Rennes	
76	Rouen	
22	Saint Brieuc (via Rennes)	
37	Saint Pierre des Corps	
67	Strasbourg	
59	Lille	

PRÉACHEMINEMENTS AVION

DÉPT	VILLES - ZONE A	TARIFS
63	Clermont-Ferrand	340 €
69	Lyon Saint-Exupéry	
33	Bordeaux Mérignac	
64	Biarritz / Anglet / Bayonne	
64	Pau-Pyrénées	

DÉPT	VILLES - ZONE C	TARIFS
34	Montpellier Méditerranée	340 €
66	Perpignan Rivesaltes	
31	Toulouse Blagnac	

DÉPT	VILLES - ZONE B	TARIFS
29	Brest Bretagne	340 €
44	Nantes	
35	Rennes Saint-Jacques	
68	Basel Mulhouse Freiburg	
13	Marseille Provence	
06	Nice Côte d'Azur	

INDÉPENDANT	TARIFS
Ajaccio Napoléon Bonaparte	340 €
Genève	



■ CONSEILS PRATIQUES GÉNÉRAUX



Avant de finaliser votre inscription, voici quelques réponses aux questions les plus souvent posées.

Assurance annulation

Elle est toujours optionnelle, et vous couvre pour tous les imprévus préalables au séjour. Si vous réglez l'intégralité de votre séjour par Carte Visa premier ou équivalent, votre contrat prévoit peut-être cette annulation. Vérifiez avec votre banque les conditions de couverture (montant, plafond, conditions, etc.). Si vous vous faites assurer via votre carte bancaire, JEV considèrera que vous n'avez pas souscrit à l'Assurance Annulation et appliquera les conditions générales de vente : Vous ferez ensuite rembourser par votre Assurance.

Fiche de réservation de séjour et dossier définitif d'inscription

Les réservations de séjour s'effectuent exclusivement via notre site : www.jev-langues.fr

Vous choisissez, le pays de destination, la formule qui a retenu votre attention, complétez le formulaire en ligne et validez votre inscription en vous acquittant de l'acompte de 400 €. Tous les séjours en ligne et réservables sont forcément disponibles. Si un séjour est affiché « complet » aux dates souhaitées, il nous sera impossible de satisfaire votre demande ; optez pour un autre séjour, ou d'autres dates. Les inscriptions sont closes sans préavis. Il est donc prudent de réserver tôt.

Pour les séjours « Select » ou « Boarding », vous effectuez une pré-réservation selon les modalités ci-dessus. Une fois celle mise en relation officialisée, nous reprendrons immédiatement contact avec vous pour déterminer avec l'école la plus adaptée à vos souhaits, et à votre budget.

Puis, en fonction du programme choisi, vous recevrez un dossier complémentaire, à chaque fois que nécessaire. Faites bien attention à toujours respecter les délais indiqués sur les courriers que vous recevez de JEV.

Durée des séjours

Les notions de Trimestre, Semestre, Année scolaire varient en durée en fonction des pays d'accueil, des partenaires, et des programmes. Reportez-vous au descriptif relatif à chacun des programmes.

JEV et les permanences d'urgence

Vous recevrez les consignes et instructions de séjour et de voyage par courrier, même si les coordonnées sont accessibles en ligne, sur votre page personnelle, via notre site www.jev-langues.fr, rubrique « Infos Parents Séjour » (code confidentiel requis, transmis lors de la confirmation d'inscription).

Durant le séjour de votre enfant, JEV opère un numéro spécial d'urgence, spécialement dédié aux séjours scolarité, et fonctionnant systématiquement en dehors des heures de bureau, 365 jours par an. Vous pouvez ainsi joindre l'association à n'importe quel moment, en cas de force majeure.

Encadrement des voyages

En règle générale, ces séjours ne sont pas encadrés durant le voyage (même si JEV prévoit lorsque cela est possible des voyages « regroupés »), afin que plusieurs jeunes partant vers le même pays puissent voyager ensemble.

La majorité des séjours à destination de l'Australie sont accompagnés, compte-tenu des volumes :

Aller : Mai (15 semaines) - Juin (12 semaines) - Juillet (8 semaines, 5 mois et 10 mois). Voyage accompagné de bout en bout ; sauf éventuellement le trajet intérieur de Sydney, Melbourne, Brisbane jusqu'à la destination finale.

Pour la Nouvelle-Zélande les séjours Juin 3 mois et juillet 6 semaines, voyage encadré de Paris à l'escale, et retour.

Pour la Nouvelle-Zélande trimestre Juillet : Voyage accompagné de bout en bout.

Allergies, régimes alimentaires spéciaux, traitement médical ou psychologique

N'omettez aucun détail relatif à tout trait particulier concernant votre enfant. Cela nous aidera dans son placement en famille, puis dans le suivi de son séjour. Toute déclaration erronée peut mettre en péril la pérennité du séjour de votre enfant.

Allergies : indiquez précisément le type d'allergie dont souffre votre enfant.

Régimes spéciaux : Soyez précis dans la description du régime que suit votre enfant. Dans la mesure du possible, nous essayons de répondre à tous types de régimes.

Veillez à prendre vos dispositions avec votre médecin traitant. Certaines maladies chroniques ne sont pas prises en charge par les assurances médicales pour les séjours à destination des USA, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. Ces mêmes maladies chroniques peuvent affecter le champ de couverture de l'Assurance Annulation (Nous consulter).

Dossier médical

Il est essentiel de bien compléter TOUTES les rubriques, incluant les autorisations d'intervention en cas d'urgence et les maladies chroniques ou traitements relatifs à votre enfant. Toute omission pourrait affecter la pertinence du diagnostic des praticiens étant amenés à prendre en charge votre enfant au plan médical. S'agissant des maladies chroniques, leur traitement durant le séjour nécessitera la souscription d'une assurance médicale complémentaire. Nous consulter au moment de l'inscription.

Tabac

Aux Etats-Unis, en Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et en Europe du Nord, il est FORMELLEMENT INTERDIT de fumer pour les mineurs. Il ne s'agit pas d'une interdiction émanant de nos organismes partenaires, mais de la loi dans ces différents pays. Si vous êtes fumeur, s'inscrire pour l'une de ces destinations implique forcément que vous renonciez complètement à fumer pendant l'intégralité de votre séjour. Contrevenir à ces dispositions légales en cours de séjour signifierait que vous avez contrevenu à une loi locale, et vous exposerait à un retour anticipé automatique.

Accueil double (« split stay »)

Il est possible que compte-tenu de la durée du programme, certains jeunes se voient proposer de scinder leur séjour, et de ce fait vivre deux expériences familiales différentes. Dans tous les cas –sauf cas d'urgence pour raison imprévue et imprévisible, ou conséquence d'un mauvais comportement du participant- parents et jeune auront été prévenus de cet état de fait avant le début du séjour.

Jeunes majeurs ou devenant majeurs durant leur séjour

Les règles sont constantes sur tous les pays de destination. Le fait qu'un jeune devienne majeur (selon la loi française) durant son séjour, ne lui ouvre aucun droit supplémentaire. Au contraire, nos partenaires insistent pour qu'avant le départ, chaque jeune concerné complète un formulaire dans lequel il s'engage à scrupuleusement respecter les règles figurant au dossier.

Changements irréversibles

Nos participants ne sont pas autorisés à effectuer quelque changement irréversible que ce soit les concernant, durant leur séjour. Ceci inclut : changement de religion, mariage, piercings, tatouages, ou toute autre modification de vie, de comportement ou d'allure physique.

Discipline

Une tenue correcte exigée (morale, vestimentaire). La détention et/ou consommation d'alcool et de substances illicites sont formellement interdites. Le respect de la propriété d'autrui (famille, camarades, magasins) est indispensable. Les sorties du soir non accompagnées d'un membre majeur de la famille d'accueil sont seulement possibles avec l'autorisation de la famille d'accueil.

Respect des règles locales

L'inscription à un séjour scolarité implique que le jeune accepte de fait l'intégralité des dispositions légales et réglementaires du pays d'accueil, même si celles-ci diffèrent sensiblement des règles françaises. Lors du processus d'inscription définitif, le jeune et ses parents seront amenés à signer un document rappelant les restrictions locales.

Visite des parents et/ou retour du jeune en France durant le séjour

Pour les séjours de 3 mois HORS Europe, la visite des parents, à quelque moment du séjour que ce soit, est interdite. Pour les séjours de 5 et 10 mois HORS Europe, la visite des parents en deuxième partie de séjour est autorisée sous certaines réserves : accord de principe des parties concernées, interdiction formelle de manquer des cours, signature d'un « release form ». Nos partenaires sont formels à ce sujet et en ont fait un cas de rapatriement immédiat si cette mesure est transgressée. Il en va de même pour tout voyage à destination de la France, de la part de notre participant. En fin de séjour, la visite des parents peut être autorisée en fonction du type et des limites du VISA délivré. Sont également autorisées les visites validées par notre compagnie d'assurance, si le participant est hospitalisé pour une durée supérieure à 10 jours (visite du parent), ou pour le décès d'un proche en ligne directe (visite du jeune en France). Il n'existe aucune restriction pour les jeunes séjournant en Europe.

Prolongement du séjour

Pour TOUS nos séjours, les jeunes doivent arriver dans leur famille au jour indiqué par JEV, et ne peuvent rester dans leur famille plus de 7 jours après la fin de l'école. Dans certains cas, ils doivent même quitter leur famille durant le w-end suivant la fin de l'école. JEV ne peut assumer des prolongations de séjour, compte-tenu des obligations de visa étudiant, et de couverture d'assurance.

■ INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES SÉJOURS

1. PREAMBULE

Jeunesse Études Voyages J.E.V, ci-après dénommée « JEV » est une **Association à but non lucratif** de loi 1901 agréée par le Ministère délégué au Tourisme sous le n°AG 087.96.0001 et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n°87J338 ; immatriculation Atout France n° IM087100006 ayant son siège 7 rue Elisée Reclus 87000 Limoges **Les prestations décrites sur cette brochure et son site Internet sont réservées aux enfants, adolescents et jeunes adultes. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure ou sur le site Internet de l'Association (www.jev-langues.fr) implique l'acceptation de l'intégralité des conditions générales de vente ci-après, ainsi qu'aux restrictions spécifiques pouvant exister pour certaines destinations ou programmes spécifiques.**

2. INSCRIPTION A L'UN DE NOS SEJOURS

La participation à un séjour JEV, quel qu'il soit, implique obligatoirement l'adhésion à l'Association (50 €, **en sus du prix du séjour**).

Un contrat sera établi en double exemplaire et signé par JEV et le participant (s'il est majeur), ou son représentant légal, et retourné dans les 15 jours suivant l'envoi par JEV, durée pendant laquelle la place réservée est garantie. Passé ce délai, et si le séjour n'est plus disponible, une autre proposition pourra être faite. En cas de refus du participant ou de ses parents, l'acompte sera restitué, diminué des frais de dossier et d'adhésion (montant en fonction de l'acompte versé, voir conditions de paiement). Cette inscription s'effectue par Internet, via notre site dédié : www.jev-langues.fr. Pour être validée, tous les champs obligatoires du dossier d'inscription doivent avoir été complétés. Le participant devra confirmer avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, les avoir acceptées et valider sa commande en s'obligeant à en assumer le paiement. Selon la loi en vigueur, le signataire bénéficiera d'un délai de rétracta-

tion de 14 jours, lequel se confond avec la période de 15 jours citée ci-dessus. Toute inscription non validée par un acompte de 400€ sous 15 jours sera automatiquement annulée par notre système de gestion.

3. CONDITIONS CONTRACTUELLES ET DE PAIEMENT

Acompte de réservation : A l'inscription, via notre site internet

- Un acompte de 400€, qui valide votre réservation.
- Si vous optez pour l'assurance annulation, le règlement de la prime est immédiatement dû et s'ajoute à l'acompte. (il ne sera pas possible de souscrire l'assurance annulation au delà du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de sa pré-inscription)
- **NOTA :** vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de l'inscription pour vous désengager : l'intégralité des sommes versées vous sera alors immédiatement remboursées.

Contrat

Dès la pré-inscription effectuée, vous recevrez un accusé de réception, un contrat en double exemplaire, et notre facture.

Votre inscription ne sera définitivement prise en compte et traitée par nos services, qu'après réception d'un exemplaire du contrat dûment signé, et du versement du second acompte (ou de la première mensualité si vous avez opté pour un règlement échelonné).

Si, 21 jours après la date de pré-inscription, le représentant légal n'a pas accompli ces formalités, le séjour est automatiquement annulé et l'acompte conservé par l'Association.

A 30 jours du départ : le solde devra être réglé au moins 30 jours avant la date de départ. Si l'inscription nous parvient dans les 30 jours précédant la date de départ, la totalité du règlement sera requise à la confirmation de l'inscription via Internet, ou par chèque.

Pour les séjours « Select », « Boarding School » et « Community College » un appel de fonds complémentaire sera demandé après confirmation de l'école choisie.

Son montant varie en fonction du coût de la scolarité de chaque établissement et devra être effectué à première demande. Certaines écoles, très demandées, ne couvrent les options que pour 7 jours à compter de l'acceptation du candidat par l'école. Tout défaut de paiement de ce second règlement dans le temps imparti annulerait de fait l'inscription. Le solde devra être réglé au moins 30 jours avant la date de départ.

Si l'inscription nous parvient dans les 30 jours précédant la date de départ, la totalité du règlement sera requise à la confirmation de l'inscription, via Internet (paiement sécurisé Paybox), ou par chèque.

Pour l'ensemble de nos séjours de longue durée, et selon la loi en vigueur, le fait de s'inscrire à un séjour JEV, par Internet, constitue une commande avec obligation de paiement. Tout défaut ou retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, une majoration de la somme due de 15% à titre de clause pénale. Une autre pénalité de retard de 12% des sommes dues est également applicable, sous réserve des dispositions de l'ordre public. En aucun cas les pénalités de défaut ou retard de paiement n'interfèrent avec le droit de JEV d'exercer toute action judiciaire jugée nécessaire afin d'obtenir la réparation du préjudice subi. Par ailleurs, en cas de défaut ou retard de paiement dans les délais indiqués dans les conditions générales susmentionnées, JEV se réserve le droit de suspendre le programme.

Pour les séjours de longue durée « CLASSIC », avec ou sans options, un échelonnement SANS FRAIS des paiements peut être effectué sur simple demande.

Modalités :

- Etalement mensuel des règlements
- Nombre de mensualités : Equivalent au nombre de mois entre **l'inscription et 30 jours avant le départ.**

4. INSCRIPTION TARDIVE

Le supplément pour inscription tardive est de 200 €. Ces frais sont éventuellement aug-

mentés du surcoût lié au transport acheté tardivement. Ce surcoût est calculé au cas par cas, et un devis sera soumis avant validation de l'inscription. Le paiement intégral du séjour sera demandé.

5. SEJOURS

Les conditions de séjours (accueil, hébergement, cours, activités, formation) sont décrites dans chaque présentation de programme, soit dans la brochure, soit via le site Internet (www.jev-langues.com)

Chaque type de programme fait l'objet d'un descriptif précis, et reprend de façon exhaustive les prestations incluses et non incluses. Ces prestations peuvent varier d'un séjour à l'autre, et d'un pays à l'autre.

6. FORMALITES

Tout déplacement à l'étranger nécessite la possession de papiers d'identité obligatoires, au nom du participant.

En plus de la pièce d'identité fournie, tous les participants devront être munis d'une autorisation de sortie du territoire signée par au moins un parent ou représentant légal. (Ainsi que la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire ; si le parent signataire et l'enfant ne portent pas le même patronyme, une photocopie du livret de famille sera également demandée).

Pour l'Europe : une CNI (carte nationale d'identité) ou un passeport, en cours de validité

Hors Europe : un passeport biométrique en cours de validité et dont la date d'expiration est au moins supérieure de 6 mois à la date de retour.

L'assurance annulation ne couvre pas l'oubli, la perte, la non possession des documents nécessaires le jour du départ, qu'elle qu'en soit la raison. Le participant ou son représentant légal s'engage à faire face à tous les frais engendrés par la non-possession des papiers d'identité et documents de voyage requis pour le voyage.

Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent prendre contact avec le Consulat ou l'Ambassade du lieu de destination pour se procurer les documents officiels nécessaires.

Attention : pour l'Europe (y compris l'Angleterre), chaque participant doit être en possession d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander à sa caisse d'assurance maladie au minimum 3 semaines avant le départ.

7. VOYAGES SEJOURS DE LONGUE DUREE

Tous nos séjours comprennent le voyage Avion Paris - Paris (sauf « Community College », et séjours « toute l'année, à vos dates »).

A certaines dates, les voyages à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont accompagnés (consultez, pour chaque séjour, la rubrique « voyage » dans la brochure ou sur le site web, www.jev-langues.com).

Pour les autres destinations, voyage individuel ou regroupé (plusieurs participants partent ensemble mais sans accompagnateurs, un membre JEV Langues les attend à Paris et procède à leur check-in) l'accueil à l'arrivée est systématiquement inclus.

Des préacheminements Province Paris sont possibles. (Voir rubrique « préacheminements »). Certaines compagnies aériennes n'autorisent pas les mineurs à voyager seuls. Il est de la responsabilité des représentants légaux de prendre connaissance des conditions de vol auprès de la compagnie si le billet d'avion n'est pas réservé par nos soins.

8. TAXES AERIENNES & SURCHARGES CARBURANT

Pour tous les séjours avec voyage avion, le montant des taxes aériennes et des surcharges carburant de chaque voyage est précisément indiqué. Le montant est celui indiqué par chaque compagnie aérienne au moment de la réservation des billets. Par nature, ces montants peuvent être amenés à varier. En cas de variation à la hausse, une facturation complémentaire sera systématiquement adressée à l'adhérent. En cas de variation à la baisse, un avoir sur règlement du solde du séjour lui sera consenti. En cas d'annulation du séjour, quelles que soient les modalités d'assurance annulation choisies par le participant ou son représentant légal, et conformément à la loi en vigueur (Article L224-66 du Code de la consommation), il sera procédé au remboursement intégral et sans frais des taxes aériennes incluses dans le prix du séjour, pour toute annulation, qu'elle qu'en soit la cause. En revanche, les compagnies aériennes facturant les surcharges carburant même en cas d'annulation du voyage, ces dernières ne pourront être remboursées.

9. ACCUEIL A L'ARRIVEE

Tous nos tarifs incluent l'accueil personnalisé à l'aéroport ou gare d'arrivée. Une prestation identique au check-in est prévue le jour du retour. (Pour les voyages en groupe tout comme pour les voyages individuels).

10. ACCUEIL EN FAMILLE

En aucun cas, nous ne garantissons la présence d'enfants ou d'adolescents dans la famille d'accueil (Sauf option Séjours Flexibility lorsque proposé). Chaque jeune est invité à

suivre scrupuleusement les règles de vie en vigueur dans la famille d'accueil.

11. ALCOOL - TABAC - SUBSTANCES ILLICITES

Il est strictement interdit de fumer, de consommer de l'alcool sur l'intégralité de nos programmes. Aucune dérogation possible. Si un participant devient majeur durant le séjour, il s'oblige cependant à respecter ces règles jusqu'à son retour en France. La détention et/ou la consommation de substances illicites est bien évidemment prohibée.

12. ASSISTANCE JURIDIQUE D'URGENCE

Si, lors de son séjour d'échange un participant ayant enfreint les règles locales devait avoir recours à une aide juridique (conseil, avocat, etc.), ces frais ne sont pas couverts par notre assurance.

Avant intervention des services juridiques locaux jugés indispensables, il sera demandé aux parents le versement d'une provision de 2000€. (À régler sur notre site, via votre page personnelle). La mise en place de la défense du jeune ne pourra commencer qu'après réception de cette provision.

13. REGLES DE VIE EN FAMILLE

Chaque participant se conforme très strictement aux règles de vie de sa famille d'accueil.

Aucune sorties ne peuvent avoir lieu sans le consentement de la famille d'accueil.

14. ENCADREMENT ET SUIVI DES SEJOURS SUR PLACE

Chaque jeune est placé sous la responsabilité conjointe de sa famille d'accueil et de son conseiller local, le tout supervisé par notre organisation partenaire.

Le participant reçoit à l'arrivée toutes les coordonnées de contact et d'urgence au plan local.

La famille d'accueil, sensibilisée par notre partenaire sur place, informe son participant de ses règles de vie, lequel doit s'y conformer. Dès réception du placement, le participant devra prendre contact avec sa famille pour entamer la relation.

Chaque participant a également un accès permanent à sa page personnelle, où figurent tous les renseignements de voyage et de séjour, via notre site Internet : www.jev-langues.com, rubrique : « Infos parents séjours », via votre code personnel, figurant sur l'accusé réception d'inscription envoyé par JEV. (Egalement récupérable à tout moment en vous connectant sur le site JEV Langues, rubrique « Infos parents » + « code oublié »).

15. CONTACTS AVEC JEV - PERMANENCE D'URGENCE

Vous recevrez 10 jours avant le départ les modalités de voyage, les coordonnées du correspondant étranger, du responsable J.E.V. sur place ainsi qu'un numéro d'urgence disponible 24h sur 24 en France. Les renseignements sur les familles d'accueil sont communiqués au minimum 10 jours avant le départ pour l'Europe et l'Afrique du Sud, en accord avec la Charte Qualité de l'Office.

Il vous est possible de joindre JEV à tout moment pendant le séjour de votre enfant. Aux horaires de bureau pour toutes questions courantes. Pour toute urgence, JEV Langues tient une permanence 24/7 gérée par un membre permanent de l'équipe JEV. Hors horaires de bureau, ne seront traités que les appels relevant d'une urgence réelle, pour les jeunes en séjour ou ayant entamé leur voyage.

16. DISCIPLINE

Une bonne discipline, une tenue vestimentaire correcte et le respect intégral des règles et engagements sont exigés. Toute faute faite (détention ou consommation d'alcool, tabac ou de substances illicites, vol) sera sanctionnée par un renvoi immédiat à tout moment, en avisant les parents ou responsables : les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, de déplacement et d'accompagnement sont à la charge des participants ou de leurs parents qui s'engagent à les régler à première demande.

17. ARGENT DE POCHE

A l'appréciation des parents. L'équivalent en devises de 50 € par semaine pour les séjours en Europe est suffisant pour couvrir les dépenses personnelles. Pour un séjour hors Europe, nous vous recommandons de prévoir de 300 € par mois.

18. ASSURANCES

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Conformément à la réglementation en vigueur, JEV Langues est assurée en RCP par la MAIF à concurrence de 1 500 000€ par sinistre. Assurance RC et Rapatriement des participants

De plus, JEV assure chaque participant en :

- Responsabilité civile
- Rapatriement

Cette prestation est incluse dans le prix dans nos séjours. Assurance médicale :

Pour l'Europe : Chaque participant doit se munir d'une CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie). Les accords européens prévoient la prise en charge ou le remboursement des frais médicaux.

Hors Europe : En fonction des pays, JEV souscrit une assurance médicale et hoshi-

alisation. Certains contrats appliquent une franchise (variable, selon le contrat). Les conditions particulières à chaque pays sont disponibles sur simple demande.

MALADIES CHRONIQUES :

« Pre-existing conditions »

Lorsque le participant souffre de maladie chronique (et plus largement toute pathologie ou obligation médicale présente avant son année dans le pays d'accueil), les incidents médicaux survenus durant le séjour et résultant directement de cette pathologie, ne seront pas couverts par l'assurance médicale souscrite. Vous devez contracter une assurance médicale complémentaire.

19. RESPONSABILITE

J.E.V. établit ses programmes en tant qu'intermédiaire entre les participants et les prestataires de service. Certains sont liés à J.E.V. par des contrats d'exclusivité et, pour ceux-ci, J.E.V. prend la responsabilité totale de leurs réalisations. Pour d'autres, les compagnies aériennes, la SNCF, Eurostar ou Eurotunnel/Shuttle par exemple, ou J.E.V. ne peut être tenue responsable légalement de toute irrégularité, même si sa responsabilité morale l'amène à intervenir immédiatement en cas de difficulté. JEV ne saurait être tenue responsable en tout ou partie de l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat dès lors qu'elle est soit imputable soit au Participant, soit à un cas de Force Majeure.

20. CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Seuls les prix figurant sur le site officiel de JEV Langues (www.jev-langues.com) sont valables au jour de l'inscription. Les prix de nos séjours sont donnés en EUROS et sont calculés en fonction des conditions économiques en vigueur **au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours**. Toute variation de ces conditions (taux de change, tarifs des transports ou taxes d'aéroports) peut avoir une incidence sur nos tarifs. Aucune modification ne pouvant toutefois intervenir moins de 30 jours avant le départ. Un décompte justificatif sera remis au client qui pourra annuler le séjour sans frais, si l'augmentation dépasse 10 % du prix initial. Les coûts des taxes aériennes figurent dans chaque tableau de tarif ; en cas de majoration entre le moment du calcul et l'émission des billets, une facture complémentaire sera adressée au participant et/ou ses parents, ou à l'organisme ayant inscrit le participant.

21. RECLAMATION

Toute réclamation doit être envoyée par le participant ou son représentant légal par

lettre recommandée avec AR au siège de l'Association, ou en ligne à l'adresse suivante : contact@jevlangues.com, au plus tard : un mois après la fin du séjour pour les participants majeurs, 3 mois après la fin du séjour pour les participants mineurs. La Commission Exécutive de l'Association traitera toute demande sous 30 jours suivant sa réception. En cas de contestation persistante, les parties conviennent expressément de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, conformément à la loi en vigueur. (Article L. 211-3 du Code de la Consommation). Les coordonnées et modalités de saisine du médiateur de Tourisme et de Voyage sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

22 .RAPPORT DE FIN DE SEJOUR

Chaque participant recevra un rapport établi et un questionnaire d'évaluation sur le séjour.

23. DROIT A L'IMAGE

La participation à un séjour JEV Langues peut amener l'Association à utiliser l'image du participant, notamment dans le cadre des photos prises par les participants et publiées dans nos brochures, sur les réseaux sociaux et plus largement sur les supports de communication de JEV. Vous avez la possibilité d'empêcher toute utilisation d'image, au moment de l'inscription, selon les dispositions du RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018.

24. ASSURANCE ANNULATION

Optionnelle 3% du coût du séjour facturé par JEV, hors adhésion. Selon la loi en vigueur, tout adhérent souscrivant une assurance annulation auprès de JEV dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription.

25. ANNULATION

Annulation du fait du participant

Avant le départ

a). Si l'assurance annulation a été souscrite dès l'inscription :

Remboursement des sommes versées, déduction faite de la prime d'assurance annulation, du droit d'adhésion et des frais de dossier ; sur présentation des pièces justifiant du motif de l'annulation, savoir :

1- Le décès

a. du participant lui-même, de ses ascendants en ligne directe.

b. des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs du participant.

2- Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée mini-

mun de huit jours des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées au §1-b.

3- La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4- Du licenciement économique du père ou de la mère du participant, ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur. Toutefois, elle ne peut s'exercer : pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant : pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ; en cas de guerre civile ou étrangère ; en cas d'attentat ; en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité ; pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

b). Si l'assurance annulation n'a pas été souscrite ou si le motif d'annulation ne correspond pas à l'une des conditions ci-dessus, toute annulation de séjour, quelle qu'en soit la cause, entraîne, pour les frais engagés, la retenue d'une partie des frais de séjour et de voyage :

- 50 % du forfait total facturé à plus de 30 jours du départ.
- 70 % du forfait total facturé du 30ème au 21ème précédent le départ.
- 80 % du forfait total facturé du 20ème au 11ème précédent le départ.
- 100 % du forfait total facturé à compter du 10ème jour précédent le départ (ou si absence le jour du départ).

Dans tous les cas, le coût des billets aériens/ferroviaires non remboursables, ainsi que l'adhésion et les frais de dossier seront retenus en totalité, à l'exception des taxes aériennes pour les séjours avec voyage avion, hors « no show ».

Après le départ (assurance souscrite ou non) : aucun remboursement ne sera effectué.

Remarques :

Ne peut prétendre à aucun remboursement le participant qui :

a). ne se présente pas au départ ; n'est pas muni des pièces d'identité nécessaires ; fait une mauvaise interprétation des consignes transmises en temps utile ; renonce pour quelque motif que ce soit à des services compris dans la prestation vendue. De plus, tout retour prématuré (pour convenance personnelle, renvoi ou refoulement à la

frontière) entraîne pour le participant ou ses parents les frais de justice, de déplacement, d'assistance juridique ainsi que les frais d'accompagnement jusqu'à la gare la plus proche (pour les mineurs).

b). **J.E.V. ne peut être tenu responsable des modifications de programme dues à des cas de force majeure** tels que des catastrophes naturelles ou intempéries, des mouvements de grève ou des changements d'horaires dus à des modifications imposées par les compagnies ferroviaires, maritimes ou aériennes.

Cas spécifique des taxes aériennes, pour les voyages par avion : Quelles que soient les modalités d'assurance annulation choisies par le participant ou son représentant légal, et conformément à la loi en vigueur (Article L224-66 du Code de la consommation), il sera procédé au remboursement intégral et sans frais des taxes aériennes incluses dans le prix du séjour, pour toute annulation, qu'elle qu'en soit la cause. Les taxes « surcharge carburant » ne pourront quant à elles faire l'objet d'un remboursement.

Annulation du fait de l'organisme

En cas d'annulation d'un séjour dont la réalisation est subordonnée à un effectif minimum (séjours avec voyage accompagné), le participant sera prévenu au minimum un mois avant le départ et il lui sera alors proposé un autre séjour en remplacement. Toutefois, le participant garde son droit d'option entre accepter les modifications ou résilier sans frais.

26. DIVERS

De par sa dimension internationale, tout séjour à l'étranger implique la possibilité que JEV et/ou ses représentants locaux soi(en)t amené(s) à transmettre et faire signer des documents dans une langue différente de celle utilisée contractuellement entre l'association et ses adhérents.

Si certains documents sont transmis avec une traduction officielle, JEV ne peut garantir que cette particularité s'applique aux documents exigés par des instances externes à l'association (école, autorités locales, etc.).

Dans la mesure où de tels documents sont souvent nécessaires au bon déroulement et/ou à la bonne organisation du séjour, JEV conseille à tout participant majeur, et à toute famille de participant mineur, de communiquer une adresse de courrier électronique valide afin de faciliter la transmission d'informations et de documents. Les documents nécessitant un format original sont envoyés uniquement par courrier à l'adresse postale fournie lors de l'inscription. Par ailleurs,

toute information ou document transmis par le biais des réseaux sociaux et autres formes de services de messagerie, de par le caractère informel de ces plateformes, ne peut en aucun cas être considéré comme contractuel.

27. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations nominatives le concernant, et que JEV peut être amenée à traiter pour les besoins de son activité.

28. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT ET DES PARENTS OU REPRESENTANTS LEGAUX

Lors de l'inscription, il sera demandé au candidat, à ses parents ou aux personnes exerçant l'autorité parentale de prendre connaissance, de signer et d'adhérer à la charte du participant (document intitulé «Engagements du participant et des parents ou représentants légaux»). En cas de problèmes, JEV s'efforcera, par l'intermédiaire de son partenaire, de rechercher et de proposer des solutions appropriées pour surmonter les difficultés rencontrées. En cas de manquement grave de la part du participant à l'une des clauses de la charte, JEV et son partenaire à l'étranger se réserveront le droit de procéder au renvoi immédiat dudit participant, aux frais de ce dernier ou de sa famille. Dans tous les cas d'interruption de séjour à l'initiative du participant ou de ses représentants légaux, ou à l'initiative de JEV en raison d'un manquement du participant à la Charte signée et acceptée, il ne sera procédé à aucun remboursement de séjour. De plus, des frais supplémentaires inhérents à ce retour anticipé pourront être facturés sur justificatifs. Le participant ou ses représentants légaux ne pourront prétendre à aucun remboursement.

29. RÉSERVE

Seuls les séjours dont la durée est inférieure ou égale à 3 mois, s'inscrivent dans le cadre de l'information préalable visée par les articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme.

30. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ. RGPD

JEV Langues prend très au sérieux votre vie privée. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur le site Internet de JEV Langues www.jev-langues.com ou directement sur www.jev-langues.com/politique-confidentialite.

■ ACCUEILLIR EN FRANCE



Vous aussi, vous pouvez recevoir chez vous un jeune étranger...

Tout au long de cette présentation de nos différents séjours, nous vous avons indiqué que dans la majorité des cas, nos jeunes étaient accueillis bénévolement par leurs hôtes. Que le bénévolat de l'accueil, dans les séjours de longue durée, est une tradition internationale considérée comme l'une des clés de voûte de la qualité du système.

En s'inscrivant pour l'un de nos séjours longs, votre enfant va donc bénéficier d'un accueil bénévole, et l'implication personnelle d'une famille accueillante. Cela atteste de la justesse de ses motivations, et de sa volonté de recevoir notre jeune comme un membre supplémentaire de leur cellule familiale.

Vous pouvez vous aussi participer à cet élan solidaire en accueillant chez vous un jeune étranger pour une durée de deux à 10 mois.

LES RETOMBÉES SONT IMMENSES

vos propres enfants, en accueillant un « frère » ou une « sœur », apprendront à partager une autre vision de la vie, un autre pays, et ainsi élargiront leurs propres horizons. Souvent, les amitiés qui naissent durant le séjour durent pour la vie et sont riches d'échanges futurs.

QUI SONT CES JEUNES ?

Ils ont l'âge de votre enfant, (de 15 à 18 ans) et partagent cette même soif d'apprendre et de découvrir une autre culture, la nôtre !

Ils viennent de tous les pays où JEV envoie de jeunes français, et bénéficient du même processus de sélection et de suivi que celui qu'applique JEV.

DEVEZ-VOUS MODIFIER VOTRE QUOTIDIEN ?

Surtout pas !

La règle (toujours la même) qui s'applique est simple : le jeune étranger se met en immersion dans votre famille, comme il le fera dans le collège ou le lycée dans lequel il sera inscrit, et plus généralement comme il le fera en France, en suivant les règles, les us et coutumes et les lois de notre pays.

Les règles de vie qui prévalent chez vous, et qui rythment la vie de votre foyer, s'appliquent aussi pleinement au jeune étranger accueilli : il se sera d'ailleurs engagé par écrit, au moment de son inscription, à se conformer au fonctionnement de sa famille d'accueil.



QUEL ACCOMPAGNEMENT DE LA PART DE JEV ?

Notre présence à vos côtés est permanente !

Elle se manifeste par vos contacts réguliers avec votre Conseiller Local de l'Accueil, souvent un enseignant, qui a pour mission de suivre chaque jeune, et qui assure le trait d'union entre famille d'accueil, établissement scolaire, jeune étranger et JEV.

Vous pouvez entrer en contact avec le bureau de JEV pour toute question relative au suivi du séjour de votre jeune, durant les heures de bureau.

Vous avez à disposition un numéro d'urgence fonctionnant 24/24, 365 jours par an.

QUELLES ASSURANCES ?

Le jeune arrive avec son assurance médicale, accident et rapatriement.

JEV le couvre également en responsabilité civile, pour les sinistres dont il pourrait être la victime, ou les dégâts matériels qu'il pourrait provoquer. Vous n'avez donc aucune assurance supplémentaire à souscrire.

QUELS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ?

Il est évident que vous aurez un adolescent de plus autour de la table familiale...

Que ce jeune devra de préférence avoir sa chambre, au moins pour les séjours les plus longs, et que son linge devra être blanchi.

Pour le reste, il est très clair qu'il devra lui-même faire face à ses frais de cantine, de bus, et assumer l'intégralité de ses dépenses personnelles.

COMMENT JEV TÉMOIGNE-T-ELLE SA RECONNAISSANCE ?

Si votre propre enfant part en séjour long après ou pendant que vous ayez vous-même accueilli,

l'Association vous accorde une réduction sur votre propre séjour. Le montant de la réduction est proportionnel au temps d'accueil. Nous consulter.

■ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

En fonction du séjour choisi, les modalités de règlement diffèrent :



GAMME
CLASSIC



GAMME
SELECT



GAMME
FLEXIBILITY



GAMME
**BOARDING
SCHOOLS**

POUR LES SÉJOURS « CLASSIC » et « FLEXIBILITY »

Le prix total du séjour est connu au moment de la pré-inscription, et comprend TOUT ce qui est intégré au descriptif. Seule l'adhésion à l'Association (50 €), est en sus.

JEV vous propose deux options de règlement du coût du séjour.

a/ Conditions générales de règlement.

Vous réglez :

- 400 € au moment de la pré-inscription
- 60% du coût du séjour à réception du contrat de vente
- Le solde à 30 jours du départ

b/ Vous souhaitez étaler vos règlements

Vous réglez :

- 400 € au moment de la pré-inscription
- Vous contactez notre service comptabilité qui met avec vous un étalement sans frais de votre solde.

Condition : votre séjour DOIT ETRE SOLDE UN MOIS AVANT LE DEPART, le nombre de mensualités possibles dépendra donc de votre date d'inscription.

Exemple : inscription le 15 novembre pour un départ le 1^{er} août : étalement sur 7 mois possible (de décembre à juin)

POUR LES SÉJOURS « SELECT » et « BOARDING »

- Vous payez 400 € au moment de la pré-inscription. Nos équipes travaillent de concert avec vous pour la finalisation de l'école
- A confirmation de l'école, vous réglez un second acompte de 1.500 €
- A réception de la facture de l'école, vous réglez le montant de leur facture.
- Le solde du séjour à 30 jours du départ.

REPRODUCTION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES R211-5 A R211-13 DU CODE DU TOURISME

CES DISPOSITIONS S'APPLIQUENT AUX SÉJOURS DE 6 SEMAINES ET 3 MOIS, MAIS PAS AUX SÉJOURS DE 5 ET 10 MOIS.

Conformément à l'article R.211-14 du Cde du Tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 d Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme, dont le texte est ci-dessus reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code d Tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme.

Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

CONTRAT DE VENTE DE VOYAGE ET DE SÉJOURS

Article R211-5 :

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnées. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 :

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimale de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 60 jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulations définies aux articles R211-11, R211-12, et R211-13 ci-après ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyage et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernait la souscription facultative d'un contât d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garât et son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;
9. L'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article R211-9 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette session n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14o de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 :

Dans ce cas prévu à l'article L211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations et remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dans un retour, la différence de prix ;
- soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

JEV LANGUES EST LABELLISÉ



L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES ET ÉDUCATIFS

Le Contrat Qualité s'applique aux

- ▶ Séjours linguistiques de courte durée
- ▶ Voyages scolaires éducatifs
- ▶ Séjours de longue durée
- ▶ Séjours au pair
- ▶ Écoles de langue
- ▶ Jobs et stages en entreprise à l'étranger
- ▶ Séjours éducatifs et culturels de vacances à l'étranger

CONTRÔLE ET GARANTIE des critères de qualité concernant

- ▶ les voyages
- ▶ l'encadrement
- ▶ le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement
- ▶ l'enseignement, la sélection des professeurs
- ▶ le confort, la sécurité et l'équipement des locaux
- ▶ l'organisation et le bon déroulement des séjours
- ▶ le respect des prestations annoncées.

CONCILIATION

L'Office a mis en place une commission de conciliation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients. Cette commission est composée de professionnels, de représentants de deux grandes fédérations de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et d'associations de consommateurs agréées.

JEV LANGUES s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de L'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère chargé de la Jeunesse.

Le présent contrat est signé entre L'Office et ses membres actifs, organismes de séjours linguistiques et éducatifs.
L'OFFICE • 8 rue César Franck - 75015 Paris • T 01 42 73 36 70 • F 01 42 73 38 12
infos@looffice.org • www.looffice.org • Association loi 1901

Et à ce titre signataire du Contrat Qualité de l'Office, JEV Langues s'engage sur les termes du Contrat de Qualité élaboré en collaboration avec les fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées.

JEV
LANGUES
...ET JE PARLE AU MONDE !

2018-2019

JEV Langues, de par sa large gamme de séjours, répond à chaque cas particulier, pour un séjour agréable et profitable. JEV oeuvre dans un cadre juridique et qualitatif de premier ordre.

En choisissant JEV pour le séjour long de votre enfant, vous vous assurez d'un accueil de qualité, d'un suivi permanent et d'une écoute de chaque instant, que ce soit par notre équipe dédiée « Accueils Longs », ou de notre partenaire du pays d'accueil choisi.

Toute notre équipe vous attend afin de vous aider à construire ensemble le futur de votre enfant.

JEV LANGUES

Tél. 05 55 12 11 00

6 rue de la Rochefoucauld • 16000 ANGOULÊME

Fax. 05 55 12 11 01

Siège social : JEV Langues - 7 rue Elisée Reclus, 87000 LIMOGES

www.jev-langues.fr



J.E.V. Association Loi de 1901 - Immatriculation N° IM087100006

Garant : Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT - 8 rue César Franck - 75015 Paris

Assureur : MAIF 200 Avenue Salvador Allende 79000 NIORT

Agréée Jeunesse et Sport N°87J338

R.C.P. : MAIF N° 1573778A

felca
accredited

**LES ENTREPRISES
DU VOYAGE**

UNAT
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

